



# les FICHES de l'Observatoire

Mars 2010 - N° 84

## La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher

Tableau de bord n° 7 - Bilan 2008

La réalisation de ce tableau de bord s'inscrit dans le cadre du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Depuis 2002, l'Observatoire recueille les données nécessaires auprès des structures intercommunales ou des communes indépendantes en charge de la collecte ou du traitement des ordures ménagères, ainsi qu'auprès des centres de traitement situés dans le département.

Le **gisement de déchets ménagers** collecté en Loir-et-Cher s'est **légèrement réduit** en 2008 (- 1,1 %). Il est sans doute trop tôt pour en déduire qu'il s'agit d'une inversion de tendance puisque depuis quelques années il évolue faiblement, tantôt à la hausse, tantôt à la baisse. En 5 ans il s'est d'ailleurs accru de 7 %. Le dynamisme démographique n'est pas l'unique facteur de cette augmentation : en 2008, on enregistre en effet **604 kg de déchets produits par habitant**, soit 13 kg de plus qu'en 2003 (+ 2,2 %). Or, le Grenelle de l'Environnement fixe comme objectif une réduction de 7 % par habitant au cours des cinq prochaines années.

Les **collectivités poursuivent leurs efforts** pour développer les modes de collecte favorisant l'orientation d'une partie croissante du gisement vers les filières de recyclage. La **collecte sélective représente 55 % des tonnages** en 2008 contre 50 % en 2003. Le service offert par les déchèteries ne cesse de s'améliorer : renforcement du maillage par la mise en place de nouveaux équipements, allongement des durées d'ouverture, accueil de nouvelles familles de produits. Ainsi, le ratio des **quantités collectées en déchèterie** en Loir-et-Cher (246,6 kg/habitant) **est toujours très largement supérieur à la moyenne nationale** (estimée par l'ADEME à 170 kg/hab en 2007).

La performance de ce service se mesure également en aval : **3/4 des quantités sortantes** sont dirigées vers le **recyclage ou la réutilisation** (moins de la moitié en 2000). Plus généralement, cette orientation concerne 47 %

du gisement issu de la collecte sélective (hors déchets verts). La **montée en puissance du centre de tri de Mur-de-Sologne** a clairement favorisé cette évolution. En témoignent les **6 500 tonnes supplémentaires transitant par ce type d'équipement** par rapport à 2005 (+ 72 %).

En revanche, **les débouchés locaux ne se sont guère développés**. Les entreprises privées qui prennent une part croissante dans la destination de ces matières recyclables ne sont que très rarement situées sur le territoire départemental. En 2008, près de **34 000 t ont ainsi quitté le Loir-et-Cher** (22 % de plus qu'en 2005).

Pour la première fois depuis plusieurs années, les **tonnages enfouis dans le département se sont réduits** de façon considérable (56 000 t, soit une **baisse de 32,5 %** en un an). Plusieurs facteurs sont intervenus : limitation des flux importés notamment suite à la

remise en service du centre d'incinération de Gien, fermeture du centre d'Orchaise, diminution des apports industriels peut être liée à la crise économique.

Sous l'effet conjugué des évolutions des flux de matières recyclables ou enfouies, auxquelles s'ajoutent des nouvelles sorties d'ordures ménagères brutes vers des centres d'incinération du Loiret, **le département a pour la première fois depuis 2003 (début de cette observation) exporté davantage de déchets qu'il n'en a importés**.

Le **taux de valorisation** global évolue très peu en 2008 (68,1 %). Il se situe **10 points en dessous de l'objectif** fixé par le Plan pour 2010.

### Forte réduction de l'enfouissement en 2008

### SOMMAIRE

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés .....	2
L'organisation territoriale de la collecte des déchets .....	2
88 % des équipements prévus au Plan mis en place fin 2008 ..	3
La collecte des déchets : plus de 198 000 tonnes en 2008 ..	4
Les déchèteries en 2008 .....	8
Les centres de transfert .....	12
Les centres de tri .....	13
Les centres de compostage .....	15
Les centres d'incinération .....	18

Les centres de stockage des déchets ultimes de classe 2 (CSDU 2) .....	20
Les flux interdépartementaux .....	22
Écarts par rapport aux hypothèses et objectifs du Plan .....	24
Les taux de valorisation .....	26
Secteur I : Nord .....	27
Secteur II : Centre .....	28
Secteur III : Val de Cher .....	29
Secteur IV : Grande Sologne - Syndicat de Mer .....	30
Les principaux flux de déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher en 2008 .....	31

# Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Approuvé en juillet 1995  
Révisé en juillet 2000  
Approuvé en juin 2001

Consultable sur : [www.loir-et-cher.pref.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.pref.gouv.fr)  
Depuis le 1er janvier 2005, la compétence du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés est transférée au Conseil Général avec l'entrée en vigueur de la loi de décentralisation du 13 août 2004.

L'ensemble des sigles utilisés dans le document sont répertoriés page 32

Le Plan départemental concerne les déchets suivants, produits par les ménages, les collectivités et les professionnels :

- Les ordures ménagères (collectées en porte à porte ou par apport volontaire)
- Les encombrants (déchets volumineux, pesants, produits par les ménages)
- Les déchets verts (déchets de tonte, d'élagage, de taille...)
- Les déchets spécifiques (gravats, tout venant)
- Les déchets dangereux (déchets ménagers spéciaux et déchets toxiques en quantité dispersée) et de manière succincte :
- Les déchets de l'assainissement (matières de vidange, boues de station d'épuration...)
- Les déchets industriels banals (déchets non dangereux).

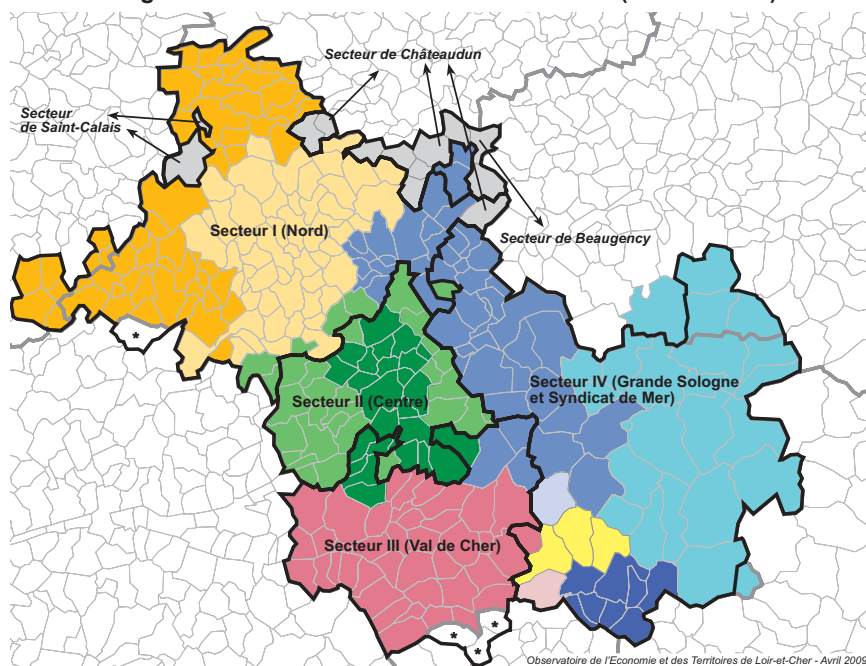
Le périmètre d'application du plan départemental prend en compte les coopérations intercommunales en matière de collecte et/ou de traitement des ordures ménagères. Sur la base des limites administratives départementales, il intègre les communes limitrophes relevant de structures intercommunales dont le siège est en Loir-et-Cher et, à l'inverse, exclut celles adhérant à un syndicat extra départemental.

Le périmètre du plan est réparti en quatre secteurs correspondant à des filières homogènes de traitement des déchets ménagers.

L'échéance réglementaire du 1er juillet 2002 pour le stockage des déchets ultimes dans les installations d'élimination de déchets est passée. Le déchet ultime se définit comme le déchet qui n'est pas susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment pour en extraire la part valorisable ou en diminuer le caractère dangereux. Cette définition, qui comporte une certaine notion d'adaptabilité, conduit à prendre en compte le contexte et les conditions locales, l'état d'avancement de la mise en œuvre des filières contribuant à diminuer les quantités de déchets mis en décharge, telles que le tri sélectif ou la valorisation biologique. Ainsi le plan actuellement en vigueur dans le Loir-et-Cher précise que **les déchets résiduels après collecte séparative sont à considérer comme des déchets ultimes.**

## L'organisation territoriale de la collecte des déchets

Secteurs du Plan Départemental d'élimination des déchets et organisation intercommunale de la collecte (au 1/01/2009)



Périmètre des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) selon les secteurs du Plan

Secteur I	Secteur II	Secteur III	Secteur IV
<ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: orange; border: 1px solid black;"></span> SICTOM de Montoire</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: yellow; border: 1px solid black;"></span> VALDEM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: green; border: 1px solid black;"></span> VAL ECO</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: darkgreen; border: 1px solid black;"></span> Agglopolys</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: red; border: 1px solid black;"></span> SMIEEOM Val de Cher</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: pink; border: 1px solid black;"></span> Commune de Gièvres adhérant à Cher Sologne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: blue; border: 1px solid black;"></span> SMIEOM de Mer</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: cyan; border: 1px solid black;"></span> SICTOM de Lamotte / Salbris</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: darkblue; border: 1px solid black;"></span> SIVOM de Mennetou</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: lightblue; border: 1px solid black;"></span> Commune de Veilleins adhérant à la Sologne des Etangs</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: yellow; border: 1px solid black;"></span> Commune indépendante</li> </ul>

### Cas particuliers

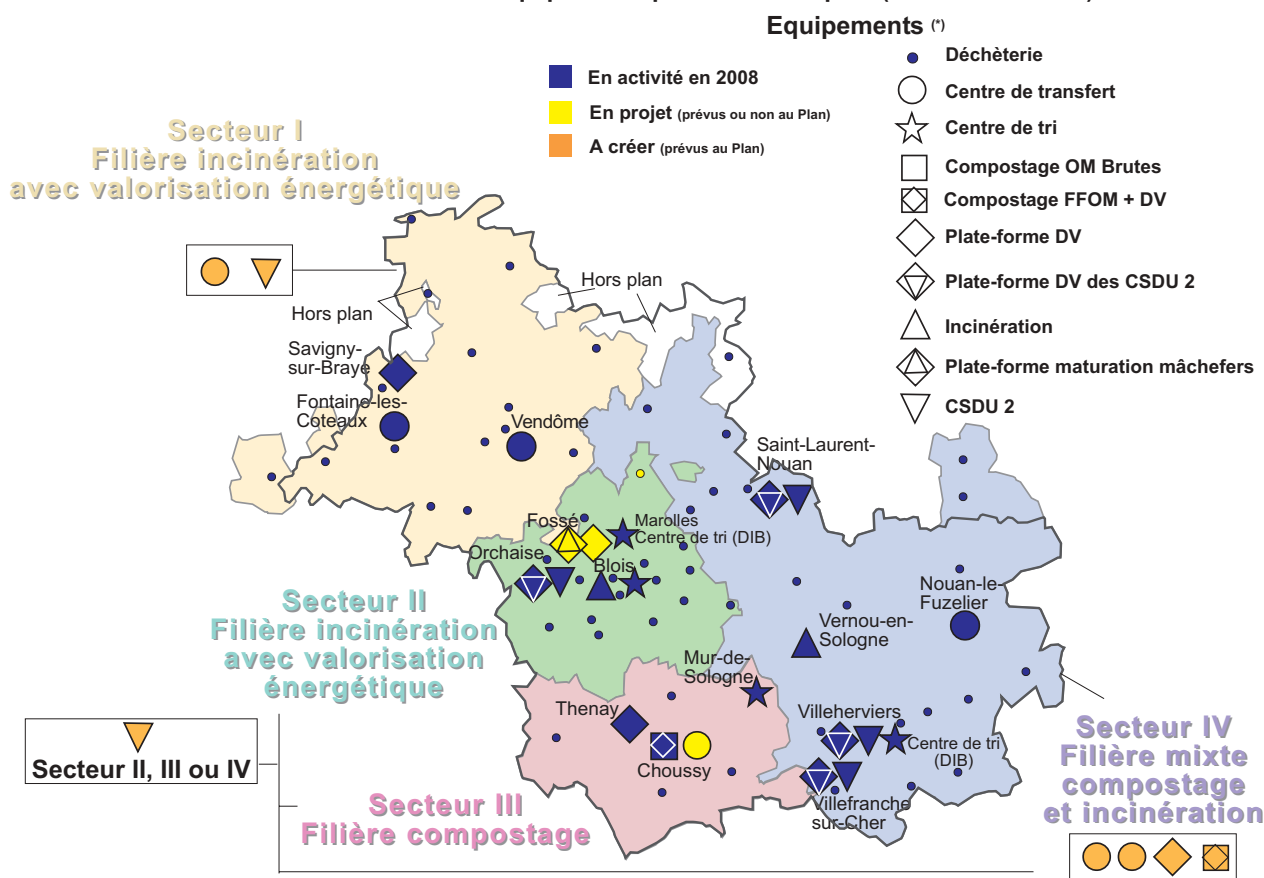
- Commune hors plan (adhérant à un EPCI extérieur au Loir-et-Cher)
- Commune extérieure au Loir-et-Cher relevant initialement du Plan départemental n'adhérant plus à un EPCI du Loir-et-Cher

- Périmètre des secteurs du Plan arrêté en 2001
- Limite départementale

La loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a posé le principe selon lequel le choix du mode de financement du service public des ordures ménagères revient à l'EPCI qui bénéficie de l'ensemble de la compétence "déchets ménagers" et assure au moins la collecte. Le régime transitoire de mise en conformité a pris fin au 31 décembre 2005.

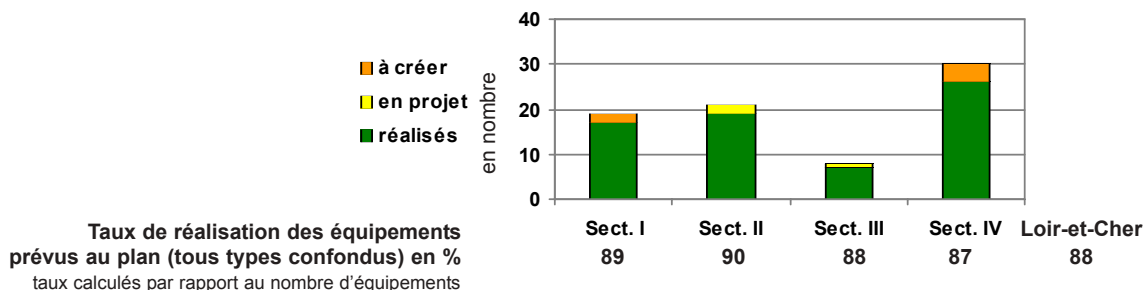
# 88 % des équipements prévus au Plan mis en place fin 2008

Filières de traitement et équipements par secteur de plan (situation fin 2008)



(\*) Equipements traitant principalement des ordures ménagères

## Mise en place des équipements prévus au plan (tous types confondus)



➢ **51 déchèteries en activité** fin 2008 (+ 2 situées en Loir-et-Cher mais hors Plan).

➢ Depuis le 01/04/2008, le SICTOM de Montoire a procédé à la **fermeture définitive de la déchèterie de Ternay** (secteur I) ; celle-ci nécessitait d'importants travaux de remise aux normes alors que l'ouverture au public ainsi que les tonnages apportés étaient relativement faibles.

➢ **1 actuellement en projet** : Maves (secteur II).

➢ **Ouverture le 28/06/2008** de la déchèterie de **Chouzy-sur-Cisse** (secteur II). Depuis le **01/03/2008**, la **nouvelle déchèterie de la Chartre-sur-le-Loir** est ouverte au public après des travaux d'extension. **Mise en service le 11/01/2010** de la nouvelle **déchèterie de Romorantin** après quatre mois de travaux. Le SICTOM de Montoire envisage pour **2010 ou 2011** la réhabilitation de la déchèterie de Droué ou la construction d'un nouvel équipement et d'équiper son parc d'un système de gestion informatisé.

➢ **Mise aux normes des fosses de réception** présentes sur le **Biocentre de Choussy** (secteur III) pour une utilisation comme **centre de transfert** (non prévu au Plan). 1 centre de transfert

reste à créer dans le secteur I, et 2 autres dans le secteur IV.

➢ **1 plate-forme de compostage de déchets verts** à Fossé prévue pour 2011, **1 à créer sur le secteur IV**.

➢ Le Plan prévoyait la mise en place de **2 centres de stockage de déchets ultimes** de classe 2 (CSDU 2) à partir de 2009 : l'un dans le secteur I, le second dans l'un des trois autres secteurs. Ce dernier a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 14/05/2009 autorisant l'exploitation.

➢ Mise en service d'une **plate-forme de stockage des mâchefers**, non inscrite au Plan, prévue pour 2011 à Fossé.

➢ Le SMICTOM de Lamotte-Salbris possède un réseau de **10 plates-formes de déchets verts** (dont une nouvelle à Nouan-le-Fuzelier). Ces équipements ne sont pas soumis à déclaration en Préfecture, la réglementation des installations classées pour l'environnement (ICPE) autorisant la réception de déchets verts dans la limite de 200 m<sup>3</sup> hors déclaration.

# Plus de 198 000 tonnes de déchets collectées en 2008

➤ Après une année de hausse, liée en partie aux tonnages élevés de déchets verts, le **gisement total** de déchets ménagers a **diminué de 1 % en 2008**. Ce résultat tend à être en concordance avec le plan national de prévention de la production de déchets présenté en 2004 par le Ministère de l'écologie et du développement durable qui avait comme objectif de stabiliser la production de déchets ménagers et assimilés d'ici 2008.

➤ La collecte sélective s'est stabilisée, la **collecte ordinaire** (en baisse de 2,3 % en 2008) atteint son **niveau le plus bas depuis 8 ans**.

➤ **Tous les secteurs** du Plan ont **réduit leur gisement**, de façon modérée. La baisse la plus importante concerne le secteur I (- 2,3 %).

➤ Le syndicat ValDem enregistre une diminution de 3,7 % de son tonnage global en raison d'une baisse sensible de la collecte en déchèteries (- 5 % en un an) observée pour la première fois.

➤ La diminution des quantités d'ordures ménagères à traiter dans le secteur III a incité le SMIEEOM Val-de-Cher à lancer une enquête auprès de ses administrés courant 2009 et à distribuer de nouveaux bacs à puce mieux dimensionnés.

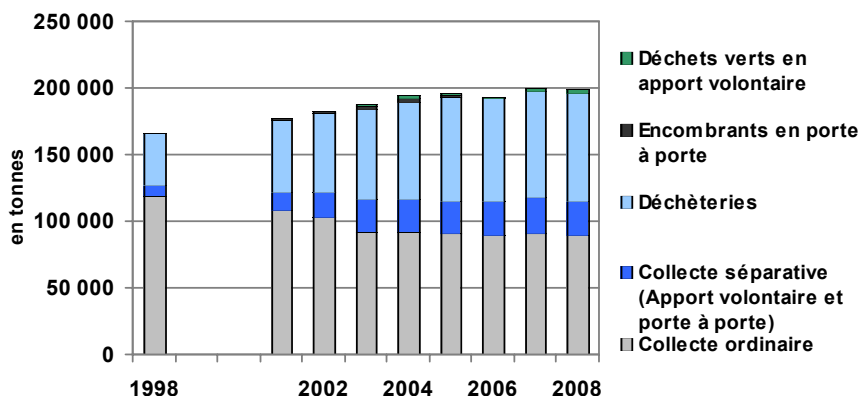
➤ Le tonnage de déchets verts transitant dans les plates-formes du SMICTOM de Lamotte-Salbris (2 450 t en 2008) recule de près de 26 %. Selon les années, les quantités recueillies directement en déchèterie ou via les plates-formes varient fortement. Au total, les déchets verts du secteur IV ont augmenté de 7 % en 2008.

➤ Le SICTOM de Montoire mène toujours une réflexion en concertation notamment avec les organismes consulaires et la Sous-préfecture de Vendôme sur la collecte des déchets industriels (DIB) en provenance principalement des artisans et commerçants. Il a mis en place la redevance spéciale pour les professionnels au 01/01/2010.

**Avertissement** : En l'absence d'éléments disponibles, les tonnages relatifs à Pruniers-en-Sologne ont été déterminés à partir des informations mentionnées dans le rapport d'activité du centre d'enfouissement de Villefranche-sur-Cher pour la collecte ordinaire et en prenant la moyenne des 2 dernières années pour la collecte sélective.

## Diminution des quantités collectées de 1,1 %

Quantités de déchets ménagers collectées



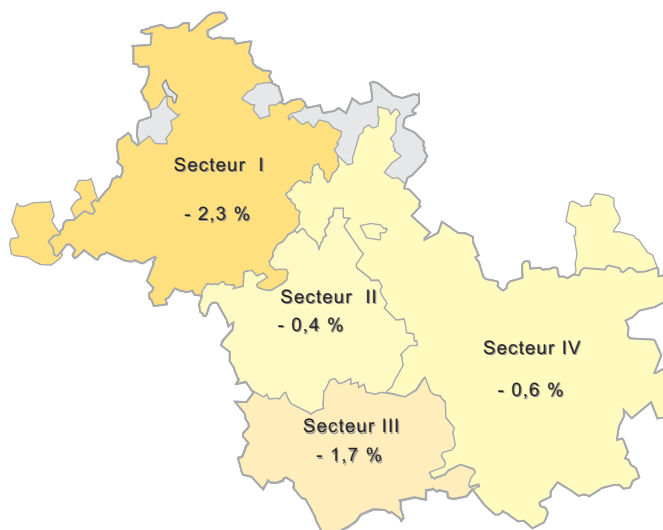
Evolution des quantités de déchets ménagers collectées par type de collecte (hors boues des stations d'épuration et déchets verts des plates-formes attachées aux CSDU 2)

	1998*	2005	2006	2007**	2008	Evol (%)		
						06/07	07/08	98/08
Collecte ordinaire	118 824	90 169	89 779	91 183	89 053	+ 1,6	- 2,3	- 25,1
Collecte sélective	47 740	105 162	103 150	109 361	109 354	+ 6,0	0,0	+ 129,1
Collecte séparative (Apport volontaire et porte à porte)	7 982	25 234	25 182	26 094	26 002	+ 3,6	- 0,4	+ 225,8
Déchèteries	38 936	78 090	76 573	79 516	80 700	+ 3,8	+ 1,5	+ 107,3
Encombrants en porte à porte	822	746	577	463	201	- 19,8	- 56,6	- 75,5
Déchets verts des plates-formes		1 092	818	3 288	2 451	+ 302,0	- 25,5	/
<b>Total</b>	<b>166 564</b>	<b>195 331</b>	<b>192 929</b>	<b>200 544</b>	<b>198 407</b>	<b>+ 3,9</b>	<b>- 1,1</b>	<b>+ 19,1</b>

\* Quantités indiquées dans le Plan, correspondant à des périmètres légèrement différents

\*\* Données corrigées pour le secteur III en raison d'un double compte des OM collectées dans les communes rattachées à Agglopolys

Evolution des quantités de déchets ménagers collectées par secteur de Plan (ensemble de la collecte) en 2008



## Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées par secteur de plan (hors boues des stations d'épuration et déchets verts des plates-formes des CSDU)

en tonnes

	Secteur I		Secteur II		Secteur III		Secteur IV	
	2008	Evol* 07/08	2008	Evol* 07/08	2008	Evol* 07/08	2008	Evol* 07/08
Collecte ordinaire	15 289	- 2,7	34 416	0,0	15 026	- 3,9	24 322	- 4,3
Collecte sélective	26 980	- 2,1	41 482	- 0,7	13 786	+ 0,8	27 106	+ 3,0
Collecte séparative (apport volontaire, porte à porte)	6 900	- 2,5	7 613	+ 6,3	3 747	- 4,9	7 742	- 2,2
Déchèteries	20 080	- 2,0	33 869	- 2,2	9 838	+ 6,0	16 913	+ 11,9
Encombrants en porte à porte	0	0	0	0	201	- 56,7	0	0
Déchets verts des plates-formes	0	0	0	0	0	0	2 451	- 25,5
<b>Total</b>	<b>42 269</b>	<b>- 2,3</b>	<b>75 898</b>	<b>- 0,4</b>	<b>28 812</b>	<b>- 1,7</b>	<b>51 428</b>	<b>- 0,6</b>

\* en %

## 1,7 kg de déchets par jour et par habitant

### Quantités moyennes de déchets ménagers et assimilés collectées par habitant et par secteur de plan

	Sect I		Sect II		Sect III		Sect IV		Loir-et-Cher	
	2003	2008	2003	2008	2003	2008	2003	2008	2003	2008
Collecte ordinaire (kg/an)	218,9	207,9	306,4	296,3	353,4	313,2	285,5	264,9	289	270,3
Collecte sélective	324,1	369,8	325,2	352,4	281,8	287,3	268,3	302,4	301,8	333,5
Collecte séparative (apport volontaire, porte à porte) (kg/an)	94,5	93,8	61,8	65,6	68,4	78,1	78,2	84,3	74,7	78,9
Déchèteries* (kg/an)	229	276,0	262,2	286,8	200,2	205,0	146,1	191,4	212,4	246,6
Encombrants en porte à porte (kg/an)	0,6	0	1,2	0	13,2	4,2	19,5	0	8,0	0,6
Déchets verts des plates-formes (kg/an)	0	0	0	0	0	0	24,5	26,7	6,7	7,4
<b>Total (kg/an)</b>	<b>542,9</b>	<b>577,7</b>	<b>631,6</b>	<b>648,7</b>	<b>635,2</b>	<b>600,5</b>	<b>553,8</b>	<b>567,3</b>	<b>590,8</b>	<b>603,8</b>
<b>Total (kg/jour)</b>	<b>1,5</b>	<b>1,6</b>	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>	<b>1,7</b>	<b>1,6</b>	<b>1,5</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>	<b>1,7</b>

\* Les tonnages collectés en déchèteries sont rapportés à la population des communes bénéficiant du service en tenant compte des conventions d'accès parfois établies entre deux communes de secteurs différents. Les ouvertures de déchèteries expliquent pour partie les écarts constatés pour les ratios 2003 et 2008. Sont notamment concernés les secteurs I et IV.

Les **ratios par habitant** ont été calculés pour 2007 et 2008 à partir des chiffres de population 2007 publiés par l'INSEE suite aux derniers recensements de population. Les ratios pour 2003 ont été calculés à partir des chiffres de population de 1999.

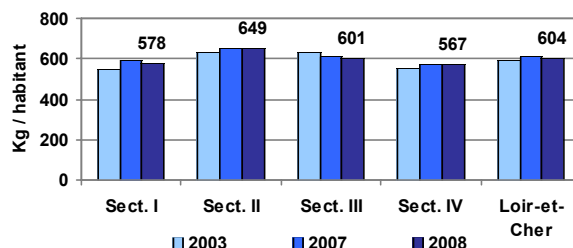
➤ La quantité annuelle de déchets collectés **par habitant** s'établit à **604 kg**, soit une diminution de 6,5 kg par habitant par rapport à 2007.

➤ Ce **résultat est proche de celui évalué au plan national** : 594 kg/habitant en 2007 selon le dernier bilan de l'ADEME (données qui peuvent être calculées sur des champs légèrement différents).

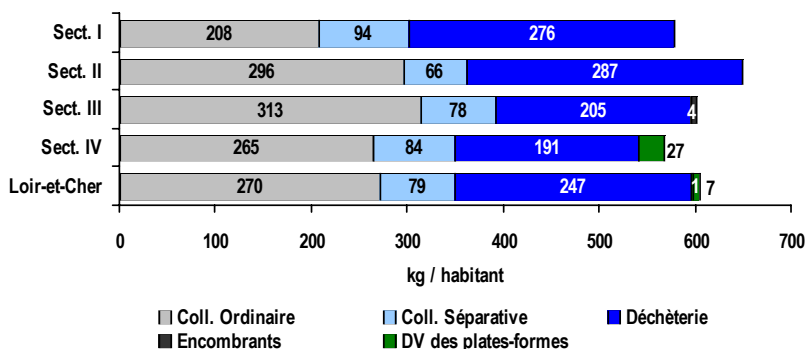
➤ Le poids des **collectes sélectives** occupe une large place en Loir-et-Cher (plus de 55 % du gisement total) principalement "dopé" par les tonnages transitant par les déchèteries. **Plus de 330 kg/habitant** sont collectés en mode sélectif en 2008 **contre 278 en moyenne nationale** en 2007.

➤ La quantité moyenne journalière départementale reste en 2008 à 1,7 kg/hab.

### Quantités totales annuelles de déchets ménagers collectées par habitant et par secteur de plan



### Quantités de déchets ménagers collectées en 2008 par habitant



D'après sources : INSEE - Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher

## Près de 71 % des ordures ménagères brutes du Loir-et-Cher sont incinérées

### Diminution de plus de 2 % de la collecte ordinaire

➤ Le poids de la collecte ordinaire dans le total du gisement est quasi stable en 2008. Ainsi **45 % des déchets ménagers collectés** au niveau départemental le sont **en mode ordinaire**. Les écarts entre secteurs restent importants : 36 % dans le secteur I, 52 % pour le secteur III.

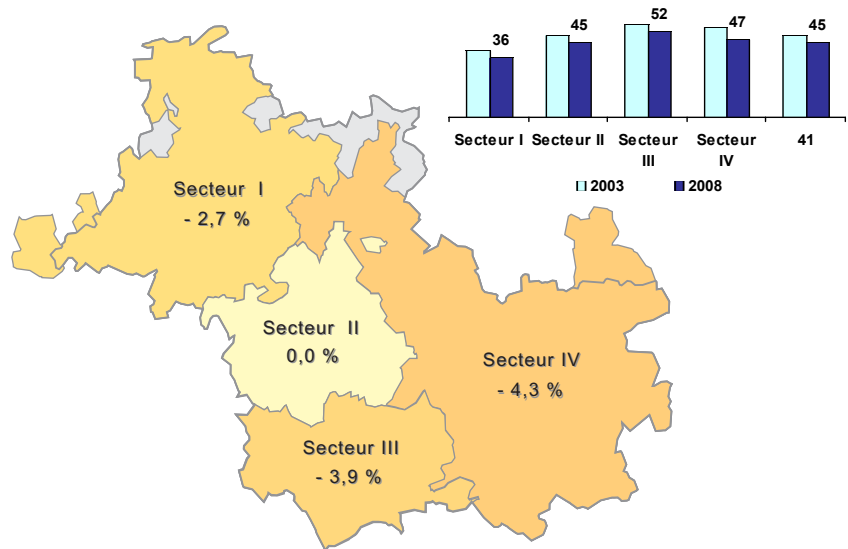
➤ 29 % des ordures ménagères collectées en Loir-et-Cher en mode ordinaire sont enfouies (26 000 tonnes soit une réduction de 5,6 %).

➤ L'orientation vers des **centres d'incinération** reste largement dominante (**71 % du gisement**, 70 % en 2007)

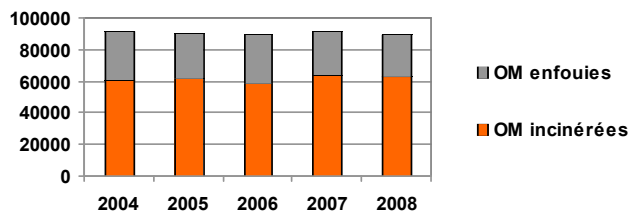
➤ La répartition globale évolue peu mais des **modifications importantes de flux sont cependant intervenues dans les syndicats**. Depuis le 1er août 2008, les OM du groupement de Lamotte-Salbris sont incinérées à Pithiviers ou Saran. Ce moyen de traitement permet de valoriser les déchets en produisant de l'énergie. A l'inverse, la totalité du gisement d'OM du SIC-TOM de Montoire est désormais enfouie alors qu'en 2007 l'essentiel était incinéré au Mans.

➤ **47 % des déchets issus des collectes sélectives**, hors déchets verts, sont **recyclés**, le reste partant principalement vers l'enfouissement de classe II et III.

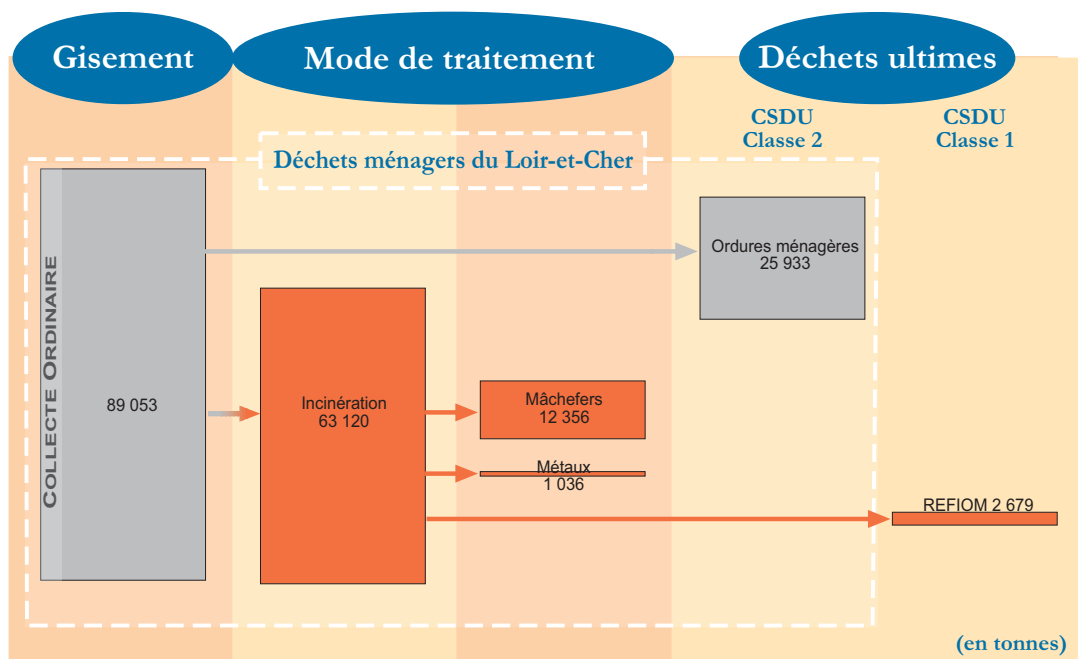
Poids de la collecte ordinaire dans l'ensemble de la collecte de déchets ménagers et assimilés par secteur (en %)



### Evolution des quantités d'ordures ménagères collectées en Loir-et-Cher en mode ordinaire selon la destination



### Les principaux flux d'ordures ménagères en Loir-et-Cher en 2008



### La collecte sélective (terme générique)

La collecte sélective comprend 3 types de collecte séparative (en apport volontaire (AV), en porte à porte (PAP) ou en déchèterie) destinés à extraire des matériaux recyclables du gisement des ordures ménagères.

#### 1 - La collecte en bornes de recyclage : (point de regroupement ou point d'apport volontaire)

Des réceptacles accueillant certains matériaux (verres, papiers, cartons, journaux, magazines métaux ...) sont mis à la disposition du public.

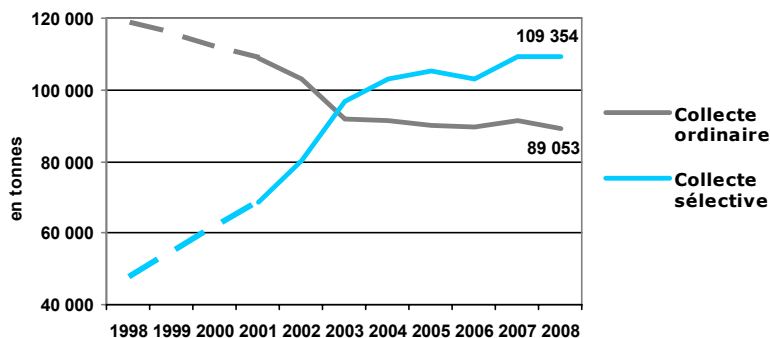
#### 2 - La collecte en déchèterie :

Les déchèteries sont conçues pour recueillir, dans des containers spécifiques, certains déchets triés préalablement par le public. Elles accueillent, en général, les déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature (encombrants, déchets verts, tout venant...).

#### 3 - La collecte en porte à porte :

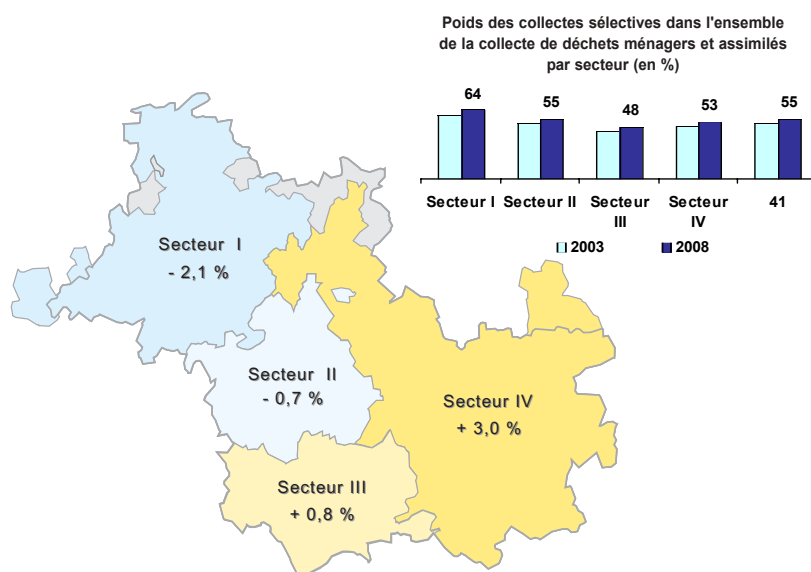
Ce type de collecte consiste à récupérer directement chez les ménages les matériaux recyclables et / ou les ordures ménagères résiduelles après un tri effectué par les ménages.

### Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées en collecte ordinaire et sélective \*



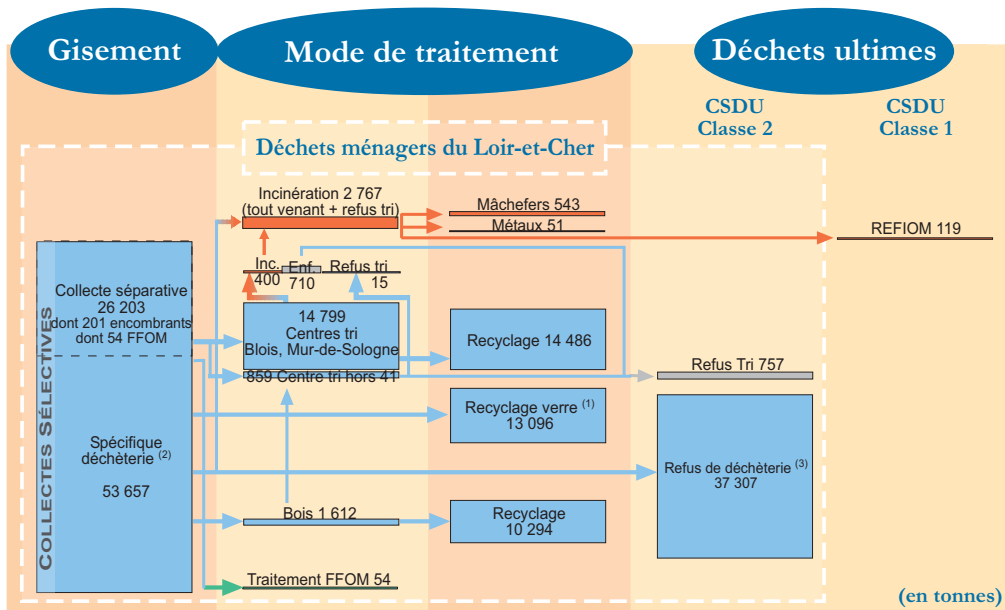
### 47 % des déchets issus de la collecte sélective sont recyclés en 2008 (hors déchets verts)

#### Stabilité des collectes sélectives\* en 2008



\* Comprend la collecte séparative (en porte à porte et apport volontaire), l'apport en déchèterie, les encombrants en porte à porte et les végétaux déposés dans les plates-formes de déchets verts présentes sur le SMICTOM de Lamotte-Salbris.

### Les principaux flux de déchets issus des collectes sélectives en Loir-et-Cher en 2008

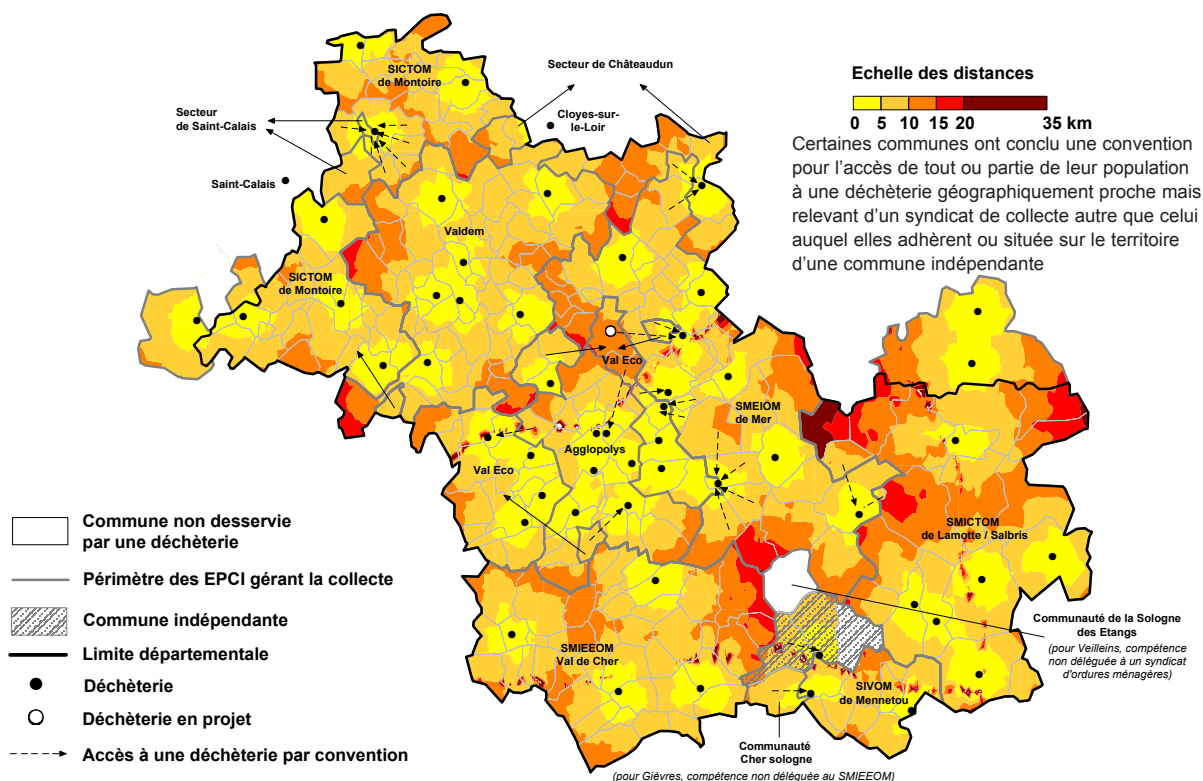


- (1) Verre provenant des collectes sélectives, et des déchèteries
- (2) Hors déchets verts
- (3) Refus de déchèterie enfouis en CSDU de Classe II et III





## Distance d'accès à une déchèterie au 01/01/2009



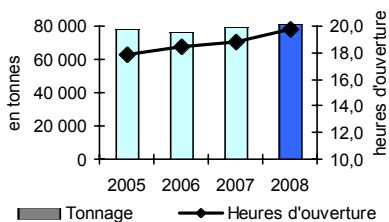
D'après source : Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - janvier 2010

➤ Augmentation du nombre d'heures d'ouverture des déchèteries du département en 2008, soit **une moyenne de 20 heures par semaine** (18 en 2005).

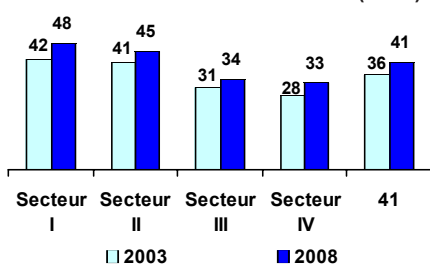
➤ Le nombre total d'agents (communaux, des syndicats ou des prestataires) affectés au service de ces équipements revient au niveau observé en 2006 soit **55 personnes**.

➤ **Plus de 80 000 tonnes de déchets ont été collectées** cette année, traduisant ainsi l'adhésion croissante de la population aux consignes de tri.

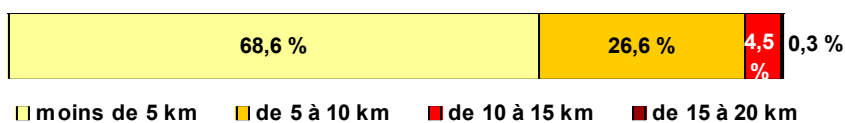
Tonnage collecté et nombre moyen d'heures d'ouverture par semaine des déchèteries du Loir-et-Cher



Part des déchets collectés en déchèterie par secteur de plan (en %)



## Répartition de la population selon la distance d'accès à une déchèterie au 01/01/2009



## Nombre de jours et d'heures d'ouverture par semaine et nombre d'agents employés en 2008 (en ETP)

	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Loir-et-Cher
Nb moyen de jours d'ouverture par semaine	4,2	4,0	6,0	3,1	3,9
Nb moyen d'heures d'ouverture par semaine	20,1	23,2	29,0	14,6	19,8
Nb moyen d'agents mobilisés par déchèterie	1,1	1,1	1,0	1,1	1,1
Nb total d'agents mobilisés	15	16	4	20	55

## Plus de 40 % des déchets ménagers et assimilés sont collectés en déchèterie

### Evolution des quantités de déchets collectées en déchèterie

	2005	2006	2007	2008	Evol (%)		Kg/hab en 2008
					07/08	05/08	
Secteur I	19 179	18 711	20 494	20 080	- 2,0	+ 4,7	276
Secteur II	30 172	30 785	34 632	33 869	- 2,2	+ 12,3	287
Secteur III	10 558	10 227	9 278	9 838	+ 6,0	- 6,8	205
Secteur IV	18 181	16 850	15 112	16 913	+ 11,9	- 7,0	191
<b>Total</b>	<b>78 089</b>	<b>76 573</b>	<b>79 516</b>	<b>80 700</b>	<b>+ 1,5</b>	<b>+ 3,3</b>	<b>247</b>

Les évolutions constatées entre 2005 et 2008 s'expliquent sur le secteur III par l'adhésion de nouvelles communes à la communauté d'agglomération de Blois. Et sur le secteur IV par la prise en compte en 2005 du flux de déchets verts issu des plates-formes du SICTOM de Lamotte-Salbris.

➤ Pour la première année, des déchets végétaux issus des plates-formes présentes dans les déchèteries de Mer et Saint-Laurent-Nouan (plus de 1 300 t) ont été pris en compte dans les tonnages ce qui se traduit dans les chiffres d'évolution. Au total, une hausse de 1,5 % est enregistrée.

➤ Les **quantités** de déchets collectés en déchèteries (hors nouveau flux) se sont **stabilisées en 2008** (près de 81 000 t). Elles représentent **41 % du gisement total** (36 % en 2003).

➤ Les nouveaux tonnages de déchets verts sont comptabilisés dans le secteur IV, expliquant pour partie l'augmentation totale de près de 12 %. Parallèlement, l'ouverture de la déchèterie de Neung-sur-Beuvron fin 2007 a vraisemblablement favorisé les apports d'une population jusqu'alors éloignée de ce type d'équipement.

➤ L'augmentation des apports en déchèterie dans le secteur III (+ 6 %) concerne principalement le tout venant, les déblais et gravats.

➤ Les **quantités de métaux** diminuent sensiblement depuis 5 ans.

➤ La **récupération des D3E** (déchets des équipements électriques et électroniques) en déchèterie a permis d'orienter 180 tonnes d'équipements vers les différentes filières de valorisation.

➤ En 2000, 53 % des déchets collectés en déchèterie (principalement du tout venant) étaient enfouis ; 8 ans plus tard cette proportion est de 26 %. L'effort porté sur le recyclage, le compostage ou la réutilisation porte ses fruits puisque les **3/4 de ces déchets sont orientés vers les filières de traitement ou de réutilisation**.

➤ Une part de **tout venant** (2 367 t), est désormais **orientée vers l'incinération avec valorisation énergétique** ; il s'agit des encombrants provenant de VAL-ECO.

➤ Le **compostage** représente **plus du tiers des déchets** issus des déchèteries du département.

## Quantités de déchets collectées en déchèterie par secteur

en tonnes

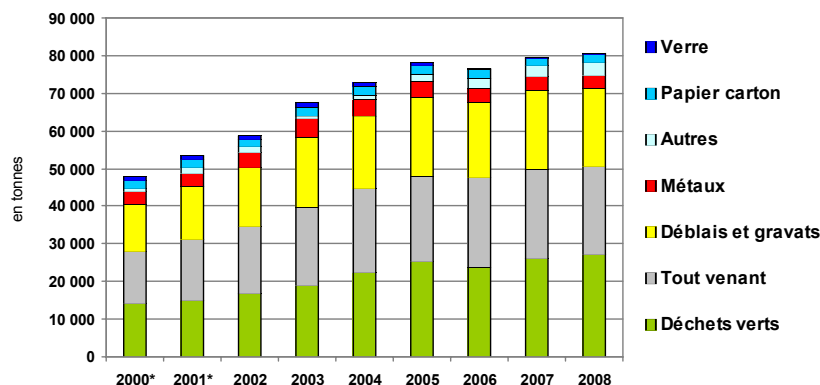
	2008					Evol (%)	
	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Total	07/08	05/08
Déchets verts	6 620	11 390	2 723	6 309	27 042	+ 4,5	+ 6,5
Tout venant	5 671	9 577	2 516	5 957	23 721	- 0,7	+ 4,5
Déblais et gravats	4 474	11 418	2 870	1 965	20 727	- 0,6	+ 0,9
Métaux	1 236	899	492	757	3 384	- 8,4	- 25,9
Papier carton	726	460	406	590	2 183	+ 10,4	- 4,5
Verre	158			208	366	+ 79,8	- 42,0
Autres (dt D3E)	1 196	123	831	1 127	3 277	+ 8,8	+ 65,1
<b>Total</b>	<b>20 080</b>	<b>33 869</b>	<b>9 838</b>	<b>16 913</b>	<b>80 700</b>	<b>+ 1,5</b>	<b>+ 3,3</b>

## Quantités moyennes de déchets collectées en déchèterie par habitant et par secteur (kg/hab/an)

	2008				Loir-et-Cher	France (2005)
	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV		
Déblais et gravats	61	97	60	22	63	49
Déchets verts	91	96	57	71	82	41
Tout venant	78	81	52	67	72	40
Matériaux recyclables *	29	12	19	18	17	21

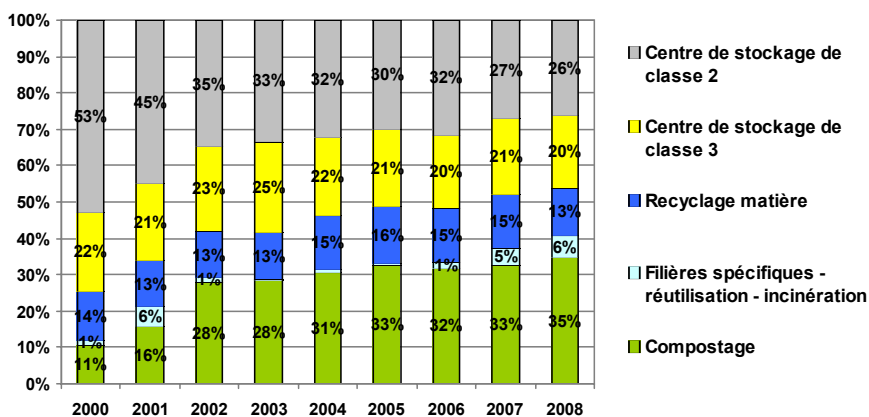
\* comprend les métaux, papier carton et le verre

## Evolution des quantités collectées en déchèterie par nature de déchets



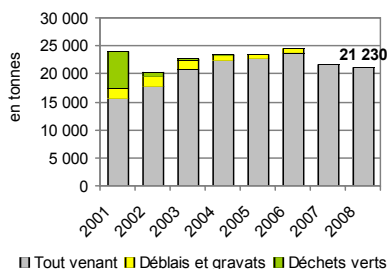
\* Les données ne sont pas disponibles en 2000 et 2001 pour six déchèteries qui totalisent actuellement 4 % des quantités totales collectées en déchèteries dans le département

## Evolution de la répartition des quantités de déchets collectées en déchèterie par destination

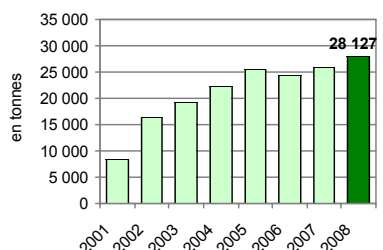


### Evolution des quantités de déchets collectées dans les déchèteries...

#### ... à destination des CSDU 2



#### ... à destination des plates-formes de déchets verts

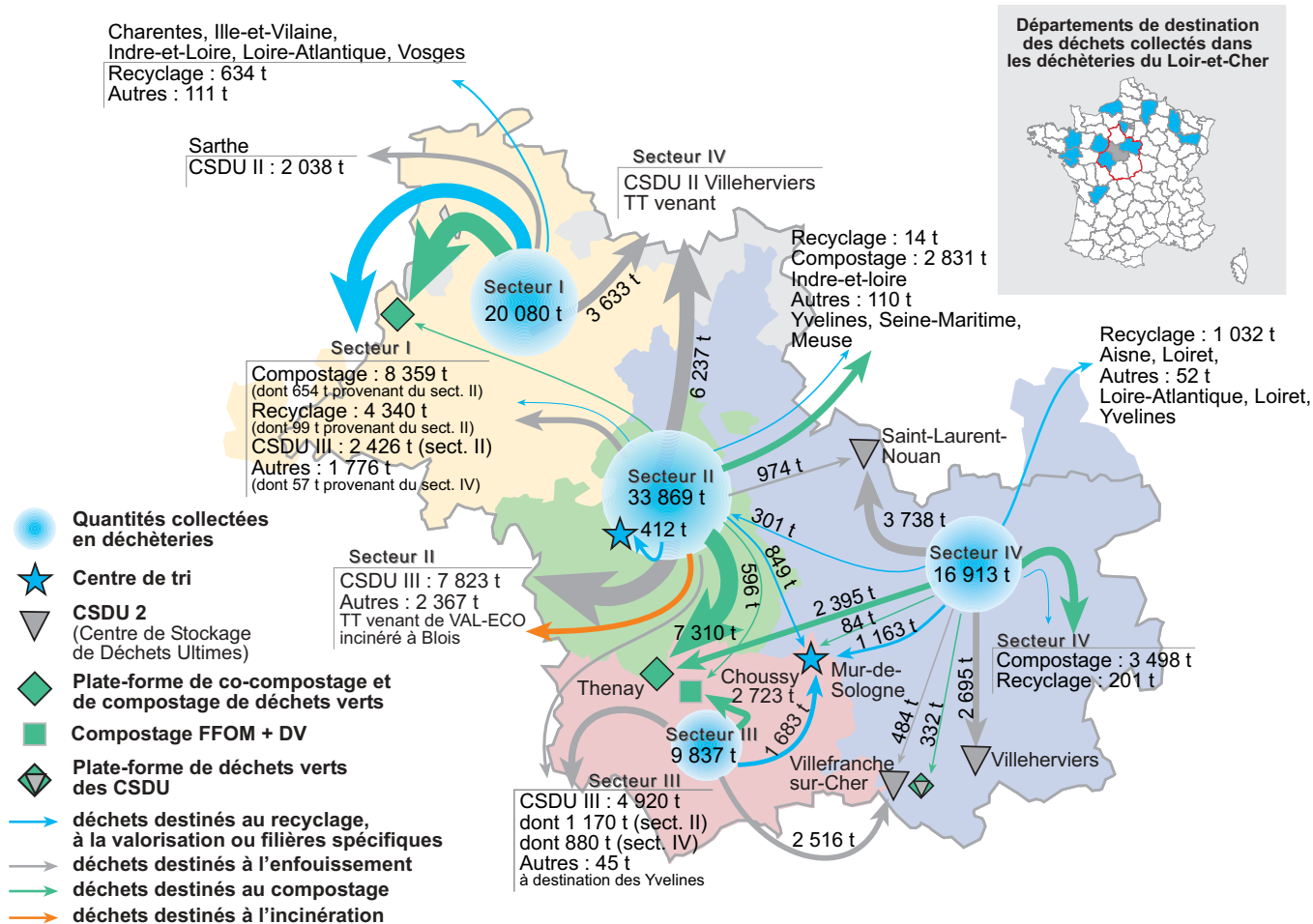


### Répartition des quantités de déchets collectées dans les déchèteries par nature et par destination (en tonnes)

	CSDU 2	CSDU 3	Compostage	Filières Spécifiques de valorisation	Recyclage/ Réutilisation	Inc.*	Total
Déchets verts			27 042				27 042
Tout venant	21 230				124	2 367	23 721
Déblais et gravats		16 077			4 650		20 727
Métaux					3 384		3 384
Bois			1 085		1 612		2 697
Papier carton					2 183		2 183
Verre					366		366
Déchets Dangereux des Ménages (DDM)				174		87	261
D3E				180			180
Huiles				21		23	44
Batteries				3			3
Piles				2			2
Autres				69	21		90
<b>Total</b>	<b>21 230</b>	<b>16 077</b>	<b>28 127</b>	<b>449</b>	<b>12 340</b>	<b>2 477</b>	<b>80 700</b>
	<b>26 %</b>	<b>20 %</b>	<b>35 %</b>	<b>1 %</b>	<b>15 %</b>	<b>3 %</b>	<b>100 %</b>

\* incinération et co-incinération

### Flux de déchets au départ des déchèteries du Loir-et-Cher



Nouvelles destinations de valorisation depuis le bilan 2007 : Vosges (papier, carton), Aisne (verre)

# Les centres de transfert

	Secteur du Plan	Date de création
Nouan-le-Fuzelier	IV	Janv. 2000
Vendôme	I	Juil. 2002
Fontaine-les-Coteaux	I	Fév. 2006

> Les quantités de **déchets transitant par les centres de transfert** ont **augmenté de 5,4 %** en 2008.

> Globalement, le tonnage entrant d'ordures ménagères recule de 2,7 %. Celui destiné à l'enfouissement a augmenté de plus de 5 % en raison de l'orientation de l'ensemble des OM du SICTOM de Montoire vers le CSDU 2 de Sonzay (Indre-et-Loire).

> A noter la nouvelle orientation d'une partie des déchets ménagers du SMICTOM du groupement de Lamotte-Salbris vers les centres d'incinération de Pithiviers ou de Saran (Loiret).

> Le poids des **matériaux recyclables** (collectés en porte à porte ou en apport volontaire) enregistre une **forte progression (+ 30 %)**. Le centre de transfert de Vendôme a accueilli 1 144 t de verre provenant des colonnes présentes dans les communes du syndicat Val Eco (convention Val Dem / Val Eco). Le centre de Fontaine-les-Coteaux accueille nouvellement ce type de produit.

> Les fosses de réception présentes sur le **biocentre de Choussy** et servant de plate-forme de transfert ont accueilli plus de **14 300 t d'ordures ménagères** du secteur III.

> Suite à autorisation, le CSDU 2 d'Orchaise a assuré une activité de transit de déchets jusqu'au 21 juillet 2008. Y ont été accueillies 6 674 t de déchets composées à 60 % d'encombrants et à 37 % de DIB.

## Centre de transfert

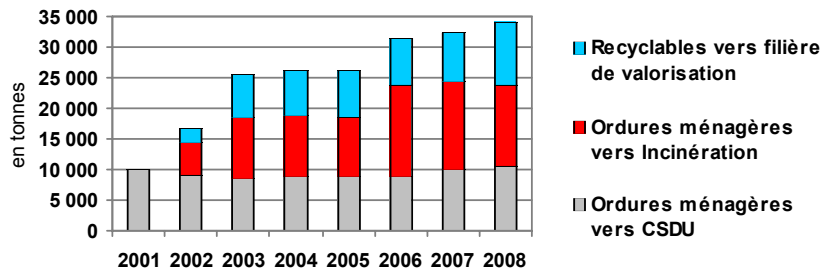
Le centre de transfert est un intermédiaire entre la collecte et le centre de traitement. Il permet l'optimisation de l'utilisation des matériels de collecte et se justifie à partir d'une certaine distance. Les déchets acheminés par les véhicules de collecte sont regroupés, stockés et compactés. Ils sont ensuite évacués par un mode de transfert à grande capacité vers le centre de traitement.

## Quantités de déchets transitant par les centres de transfert (en tonnes)

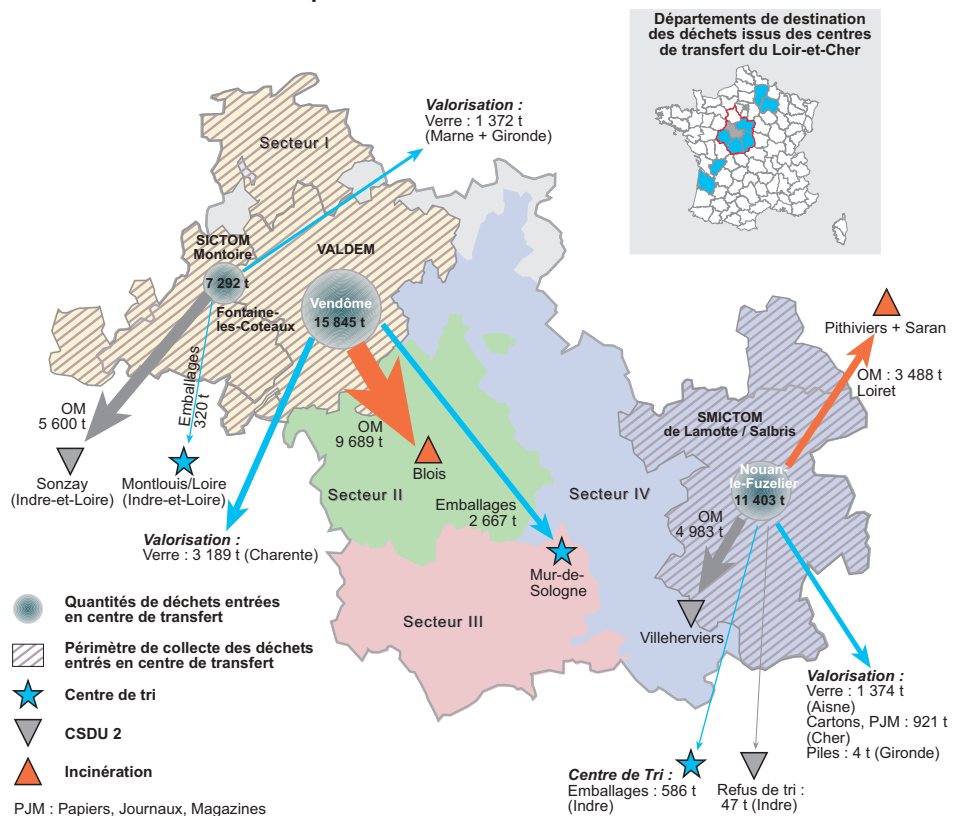
	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Quantités totales transférées</b>	<b>26 285</b>	<b>26 139</b>	<b>31 538</b>	<b>32 499</b>	<b>34 240</b>
Nouan-le-Fuzelier	11 848	11 647	11 432	11 669	11 403
Vendôme	14 437	14 492	14 684	14 865	15 545
Fontaine-les-Coteaux			5 422	5 965	7 292
<b>Quantités entrantes</b>					
Ordures ménagères	18 789	18 639	23 718	24 419	23 760
Verre	3 709	3 731	3 559	3 550	5 935
Cartons, Papier, journaux, magazines	2 418	2 392	894*	843	921
Emballages	1 367	1 374	3 365*	3 682	3 620
Piles	2	3	2	5	4
<b>Destination</b>					
CSDU2	8 859	8 678	8 715	10 055	10 583
Incinération	9 930	9 961	15 003	14 364	13 177
Centre de Tri	1 367	1 374	3 465	3 682	3 620
Valorisation auprès d'entreprises privées	6 129	6 126	4 355	4 398	6 860

\* Valdem a procédé en 2006, au changement du mode de collecte des déchets recyclables pour les emballages ménagers et les journaux, revues, magazines désormais collectés en mélange

## Evolution des quantités de déchets transférées par nature et destination



## Flux de déchets au départ des centres de transfert du Loir-et-Cher



# Les centres de tri

	Secteur du Plan	Date de création
Blois	II	Juil. 2000
Mur-de-Sologne	III	Déc. 2005

➤ Le volume global de déchets ménagers et assimilés triés dans les centres du département a augmenté de 9,3 % en 2008.

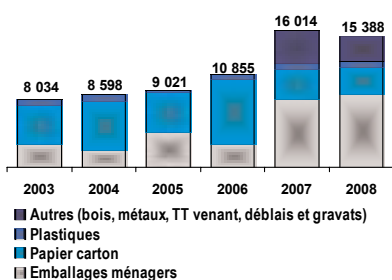
➤ Les encombrants\*\* et les matériaux recyclables issus des ménages enregistrent respectivement une hausse de 36 % et 2,9 % par rapport à 2007.

➤ La quantité de déchets orientée vers les centres de tri extérieurs au département se réduit encore (- 6 % en 2008) ; seulement 812 t ont été dirigées vers Montlouis-sur-Loire et Issoudun.

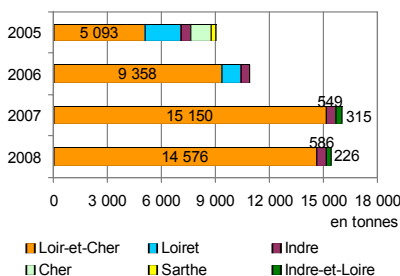
➤ Le tonnage de verre (non traité en centre de tri) pour les 2 centres atteint 7 920 t soit près de 21 % de plus que l'année précédente. Sa qualité permet un envoi direct vers les filières de recyclage.

➤ Notons que l'arrêté préfectoral du 14/05/2009 autorise l'augmentation des capacités de réception du centre de tri de Mur-de-Sologne portant ainsi la capacité annuelle à 70 000 t.

Diminution de 4 % des tonnages issus de la collecte sélective du Loir-et-Cher, orientés vers des centres de tri en 2008 (en tonnes)



Evolution des quantités de déchets ménagers issues des collectes séparatives orientées vers des centres de tri selon le département de traitement



Centre de tri

Installation permettant d'effectuer un tri industriel et un conditionnement des déchets avant transfert vers les centres de recyclage.

## 13 % des tonnages issus de la collecte sélective transitent par les centres de tri du département

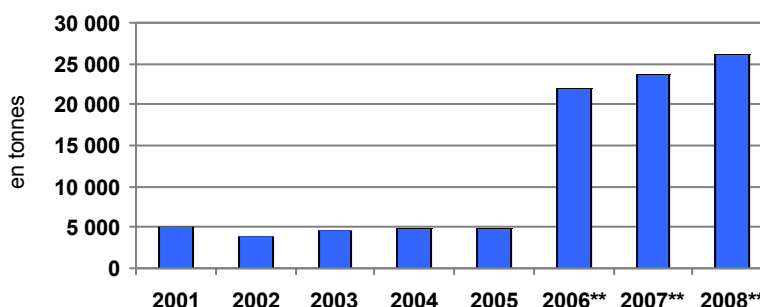
Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés entrant dans les centres de tri

	en tonnes					
	2004	2005	2006	2007	2008	Evol.07/08 (en %)
<b>Par type</b>						
Matériaux recyclables	4 942	4 948	17 431*	19 226*	19 782*	+ 2,9
Encombrants**	/	/	4 495	4 582	6 233	+ 36,0
<b>Par centre de tri</b>						
Blois	4 942	4 948	3 443	3 760	4 147	+ 10,3
Mur-de-Sologne			18 483	20 048	21 868	+ 9,1
<b>Total</b>	<b>4 942</b>	<b>4 948</b>	<b>21 926</b>	<b>23 808</b>	<b>26 015</b>	<b>+ 9,3</b>

\* comprend les apports en déchèteries de papier carton, de bois et de ferraille

\*\* accueillis sur le centre de tri de Mur-de-Sologne y compris le tout venant issu de déchèteries

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés entrant dans les centres de tri



\*\* année comptabilisant les quantités orientées vers le centre de tri de Mur-de-Sologne

Produits valorisés (en tonnes) issus des centres de tri de Blois et Mur-de-Sologne

	en tonnes				
	2004*	2005	2006	2007	2008
Aluminium	9	10	35	40	38
PET couleur	88	117	66	40	52
PEHD	186	202	88	86	97
PET cristal	507	344	165	170	173
Tétra	119	95	1 479	1 725	275
GDM	1 188	974	306	/	/
Acier	248	257	492	517	582
Flacons plastiques	/	/	1 108	1 192	1 137
Cartons	1 087	1 118	1 417	1 400	2 318
JRM	1 119	916	6 813	9 541	9 475
Refus de tri	620	570	1 828	1 420	1 907
<b>Total</b>	<b>5 171 *</b>	<b>4 603</b>	<b>13 797</b>	<b>16 131</b>	<b>16 054</b>

\* En 2004, les quantités sortantes sont supérieures aux quantités entrantes en raison de déchets 2003 encore présents début 2004. Cela influe par conséquent sur les évolutions annuelles constatées

# Diminution importante des quantités de déchets entrant dans les centres de tri DIB en 2008

Centres de tri spécialisés dans les déchets industriels banals (DIB) pour lesquels les informations ont pu être collectées (liste non exhaustive).

- Les **quantités de déchets** entrant dans les **centres de tri DIB** ont **diminué** de 10,9 % en un an (selon les éléments partiels transmis à l'Observatoire).
- Les centres de Marolles et de Mur-de-Sologne ont observé une diminution de 5 % et 12 % en un an, en raison principalement de **moindres apports de DIB** sur les 2 équipements.

## Les centres de tri DIB

	Secteur du Plan	Date de création	Date de fermeture
Marolles	II	Oct. 2001	/
Villeherviers	IV	Janv. 1997	Jun 2007
Mur-de-Sologne	III	Déc. 2005	/
Fossé	II	Jun 2008	/

## Evolution des quantités de déchets entrant dans les centres de tri DIB

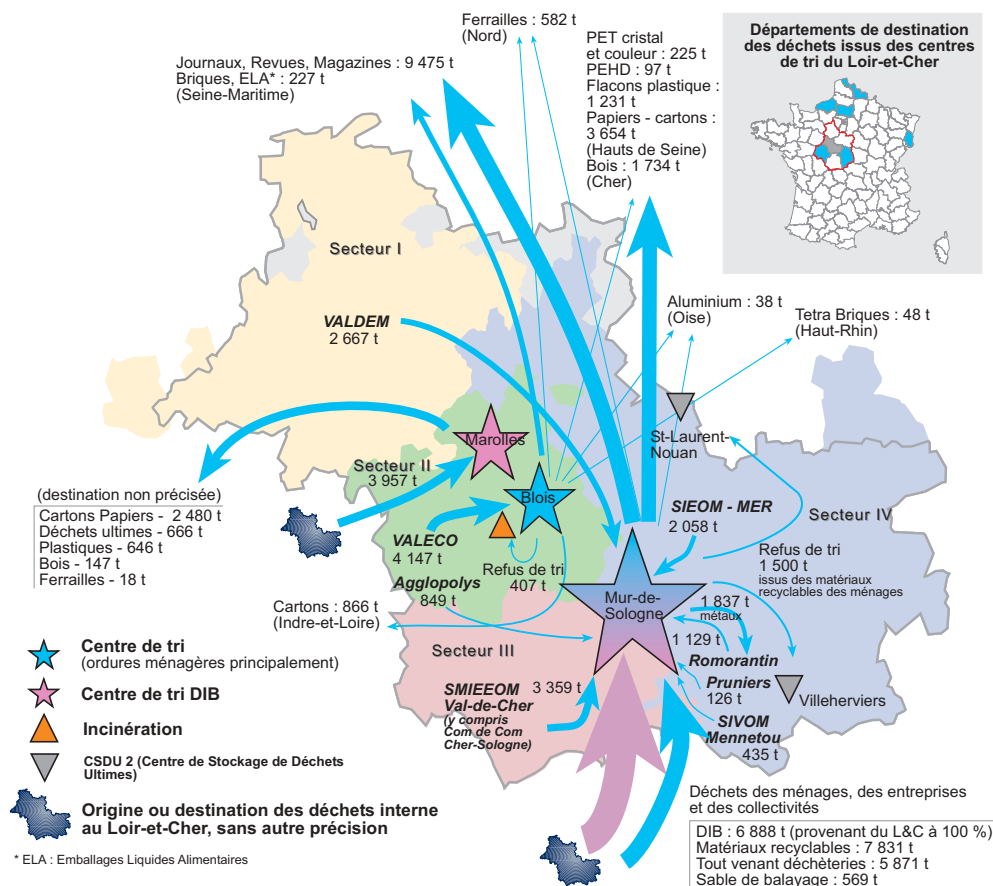
en tonnes

	2004	2005	2006	2007	2008	Evol 07/08 (en %)
<b>Par type</b>						
DIB			4 014	8 241	6 888	- 16,4
Matériaux recyclables	/	/	2 481	2 561	2 457	- 4,1
Papiers cartons	2 568	1 943	2 373	2 662	2 480	- 6,8
Déchets ultimes	567	497	767	954	666	- 30,2
Plastiques	138	134	403	560	646	+ 15,4
Sables de balayage	/	/	408	456	569	+ 24,8
Bois	58	130	140	116	147	+ 26,7
Métaux	388	96	25	22	18	- 18,2
Déchets de démolition	/	/	3	/	/	/
<b>Par centre de tri</b>						
Villeherviers	371	189	98	172	/	/
Marolles	3 348	2 611	3 610	4 142	3 957	- 4,5
Mur-de-Sologne	/	/	6 906	11 258	9 914	- 11,9
Fossé	/	/	/	/	nc	nc
<b>Total</b>	<b>3 719</b>	<b>2 800</b>	<b>10 614</b>	<b>15 572</b>	<b>13 871</b>	<b>- 10,9</b>

nc : non communiqué

\* PUNR : voir glossaire page 32

## Flux de déchets entrant et sortant des centres de tri du Loir-et-Cher



# Les centres de compostage

➤ La capacité annuelle autorisée sur le Biocentre est de 9 380 t (5 500 t pour la FFOM et 3 880 t pour les déchets verts).

➤ Les **quantités entrées** en compostage dans la **plate-forme de Choussy** ont progressé de plus de 45 % en 2008. Ce sont ainsi **5 729 t** qui ont pu être traitées, composées à 77 % de déchets verts et à 22 % de déchets agroalimentaires.

➤ Viennent s'ajouter **54 t de bio déchets des ménages** (déchets de cuisine, déchets verts et papiers cartons) collectés sélectivement. Le SMIEEOM Val-de-Cher indique dans son rapport d'activité 2008 que ce type de service n'apparaît pas concluant. Il est le seul syndicat du département à proposer ce type de collecte, conformément à la filière de traitement préconisée par le Plan départemental sur ce secteur.

➤ Les flux sortants du Biocentre de Choussy sont exclusivement constitués de compost destiné à l'agriculture et aux services techniques municipaux dans le cadre d'une valorisation matière.

➤ L'écart de tonnages (3 634 t) entre les entrées et les sorties est dû à la phase de compostage (évaporation d'eau) ainsi qu'au refus de criblage (gros branchages, inertes ...) qui sont remis dans le circuit de traitement afin de subir une nouvelle fermentation.

➤ Le rendement de 37 % permet de valider la bonne mise en oeuvre du processus de compostage. Le compost produit satisfait aux critères de la norme NFU 44-051.

## Ordures ménagères brutes

Déchets issus de l'activité domestique des ménages et pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives

## FFOM

Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

## Les centres de compostage

	Secteur du Plan	Date de création	Date de fermeture
<b>Plates-formes de compostage des ordures ménagères et DV</b>			
Vendôme (OM)	I	1981	Juil. 2002
Choussy (DV et OM brutes)	III	1976	Mars 2003
Biocentre de Choussy (DV et FFOM)	III	Oct. 2004	/
<b>Plates-formes de co-compostage et de compostage de déchets verts</b>			
Savigny-sur-Braye	I	Oct. 2002	/
Vendôme (DV)	I	1998	Juil. 2004
Thenay	III	Sept. 2001	/
<b>Plates-formes de déchets verts des CSDU 2</b>			
Orchaise	II		Fin 2007
Saint-Laurent-Nouan	IV		/
Villefranche-sur-Cher	IV	Début 2003	/
Villeherviers	IV		/

## Les plates-formes de compostage accueillant des ordures ménagères

### Evolution des quantités de déchets entrant en compostage\*

en tonnes

	2005	2006	2007	2008
Traitement des déchets Choussy (DV et FFOM)	5 879	3 970	3 943	5 729

### Evolution des quantités sortantes\*

en tonnes

	2005	2006	2007	2008
Compost (Valorisation agronomique)	1 167	2 143	1 641	2 094

\* Choussy exclusivement

### Le compostage

Le compostage est un traitement aérobie (en présence d'air) des déchets fermentescibles. Il conduit à la production d'un amendement organique utile pour les sols : le compost. Il peut être mis en oeuvre à toutes les échelles.

On distingue : le compostage individuel réalisé par les ménages ; le compostage de proximité dans des quartiers, des établissements collectifs, etc ; le compostage centralisé dans des installations de moyenne ou grande capacité.

### Le co-compostage

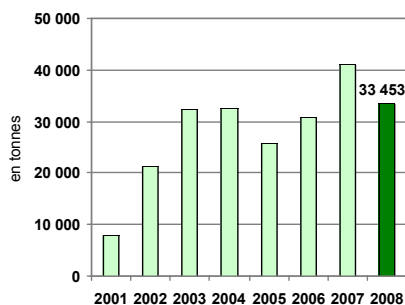
Le co-compostage est une technique particulière de compostage, elle consiste à mélanger des effluents d'élevage avec des déchets verts et des boues de station d'épuration.

### Les déchets verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

Une partie de ces déchets verts, ceux des ménages, sont inclus dans les ordures ménagères. En revanche tous les déchets verts ne sont pas des déchets municipaux ; en effet sont concernés également les déchets verts des entreprises.

Evolution des quantités de déchets entrant dans les plates-formes de co-compostage et de compostage de déchets verts



➤ Après le record atteint en 2007, le flux de déchets traités dans les **plates-formes de co-compostage** du département retrouve le volume moyen constaté au cours des années antérieures. Ainsi, **33 453 t** ont subi un processus de transformation contre plus de 41 000 t l'année précédente (-19 %).

➤ Les plates-formes de Thenay et de Savigny-sur-Braye enregistrent respectivement une baisse de 37 % et 8 %.

➤ Sur le site de Thenay, la chute du tonnage de déchets verts provenant des collectivités s'explique par la perte d'un marché et la diminution des quantités en raison des conditions climatiques. Notons que le site n'a pas accueilli de boues de station d'épuration cette année.

➤ La **réduction des apports des entreprises de l'industrie agroalimentaires** sur le site de Savigny-sur-Braye (- 64,1 %) correspond à une baisse de l'activité liée à la **conjoncture** défavorable.

➤ Les **refus de compostage** qui ne représentent que **0,2 % du total** des quantités sortantes sont orientés vers le centre de Nuillé-le-Jalais (Sarthe) pour être enfouis.

➤ La plate-forme de Savigny a obtenu par autorisation préfectorale du 27/03/2008 une extension de sa capacité de traitement désormais fixée à 40 000 t/an.

➤ Parallèlement le flux de déchets verts valorisés dans les CSDU 2 a diminué de moitié cette année.

➤ Un peu moins de 2 000 t ont été traitées sur site en 2008 contre plus de 4 000 t l'année précédente.

Tableaux renseignés d'après les quantités communiquées par l'exploitant

## Les plates-formes de co-compostage et de compostage de déchets verts (hors CSDU 2)

Evolution des quantités entrant dans les plates-formes de co-compostage et de compostage par nature de déchets

	en tonnes					Evol. 07/08 (en %)
	2004	2005	2006	2007	2008	
<b>Quantités totales entrantes...</b>	<b>32 549</b>	<b>25 897</b>	<b>30 685</b>	<b>41 092</b>	<b>33 453</b>	<b>- 18,6</b>
<b>... en PF* de co-compostage</b>						
<b>Savigny-sur-Braye</b>	<b>14 934</b>	<b>15 711</b>	<b>17 410</b>	<b>25 952</b>	<b>23 862</b>	<b>- 8,1</b>
<b>Thenay</b>	<b>14 575</b>	<b>10 186</b>	<b>13 275</b>	<b>15 140</b>	<b>9 591</b>	<b>- 36,7</b>
<b>... en PF* de compostage de déchets verts</b>						
<b>Vendôme</b>	<b>3 040</b>	/	/	/	/	/
<b>Quantités entrantes</b>						
Déchets verts	20 558	14 638	18 001	23 497	19 877	- 15,4
boues de station d'épuration	8 961	2 256	5 014	13 586**	10 400	- 23,5
déchets des ind. agroalimentaires	2 382	7 981	6 991	2 401**	862	- 64,1
écorces, copeaux, déchets de bois	134	569	92	959	1 955	+ 103,9
déjections animales	453	439	587	649	359	- 44,7
autres	61***	14***	/	/	/	/

\* Plate-forme \*\* modifications des tonnages par l'exploitant \*\*\* engrais

### Evolution des quantités sortantes par nature de produits et par destination

	en tonnes				
	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Quantités totales traitées</b>	<b>15 036</b>	<b>8 077</b>	<b>13 135</b>	<b>8 175</b>	<b>17 838</b>
Thenay	7 179	3 546	8 405	3 000	4 576
Savigny-sur-Braye	4 817	4 531	4 730	5 175	13 262
Vendôme (dv)	3 040	/	/	/	/
<b>Compost</b>	<b>14 836</b>	<b>8 077</b>	<b>13 099</b>	<b>8 033</b>	<b>17 808</b>
<b>Part en %</b>	<b>98,7</b>	<b>100</b>	<b>99,7</b>	<b>98,3</b>	<b>99,8</b>
<b>Refus de compostage</b>	<b>200</b>	<b>0</b>	<b>36*</b>	<b>142*</b>	<b>30**</b>
<b>Part en %</b>	<b>1,3</b>	<b>0</b>	<b>0,3</b>	<b>1,7</b>	<b>0,2</b>

\* tonnage dirigé vers la filière bois pour être brûlé

\*\* refus orientés vers le centre d'enfouissement de Nuillé-le-Jalais dans la Sarthe

## Les plates-formes de déchets verts complémentaires des CSDU 2

Quantités de déchets végétaux valorisées dans les centres de stockage de déchets ultimes

	en tonnes				
	2005	2006	2007	2008	Evol. 07/08 (en %)
<b>Plates-formes de stockage de déchets verts des CSDU 2</b>	<b>5 745</b>	<b>4 418</b>	<b>4 055</b>	<b>1 973</b>	<b>- 51,3</b>
Saint-Laurent-Nouan	4 038	3 240	2 725	469	- 82,8
Villeherviers	14	0	0	0	-
Villefranche-sur-Cher	1 693	1 178	1 330	1 504	+ 13,1

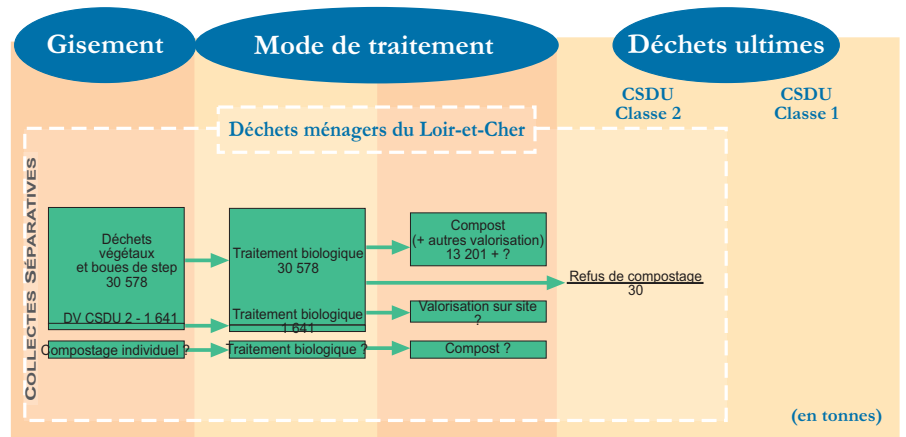


➤ Le nombre de bio-composteurs distribués dans le département a progressé de plus de 1 000 unités en 2008. Au total, près de 17 000 équipements ont été proposés à la population.

## Le compostage individuel

	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Loir-et-Cher
Nombre de bio-composteurs ...distribués avant 2004	2 600	4 241	0	2 180	9 021
...distribués en 2004	157	1 967	0	748	2 872
...distribués en 2005	278	572	0	217	1 067
...distribués en 2006	205	261	0	795	1 261
...distribués en 2007	312	320	0	989	1 621
...distribués en 2008	232	322	0	535	1 089
<b>Total</b>	<b>3 784</b>	<b>7 683</b>	<b>0</b>	<b>5 464</b>	<b>16 931</b>

## Le traitement biologique des déchets verts en 2008

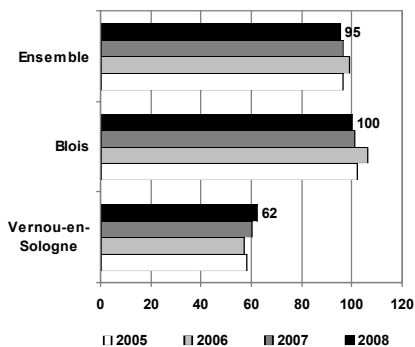


## Flux de déchets verts entrant et sortant des centres de compostage du Loir-et-Cher

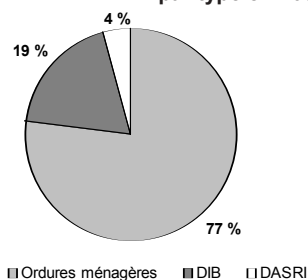


# Les centres d'incinération

Taux d'utilisation des capacités autorisées des centres d'incinération



Répartition des déchets incinérés par type en 2008



Les refus de tri représentent 0,4 % des déchets incinérés en 2008

➤ Les quantités de déchets incinérés dans le département sont en léger retrait en 2008 (- 0,6 %) après deux années de hausse.

➤ L'usine de Blois a enregistré une baisse importante des tonnages entrants d'origine départementale, compensée par le dépannage d'autres usines du groupe (6 755 t d'ordures ménagères en provenance des usines d'incinération de Mainvilliers et Ouarville (Eure-et-Loir). Le SIEEOM Val de Cher n'a orienté que 30 % de son gisement d'OM résiduelles vers Blois (contre 56 % en 2007), se tournant pour partie vers les centres d'incinération de Saran et Pithiviers.

➤ Globalement, 23,9 % des ordures ménagères brutes incinérées en Loir-et-Cher proviennent de l'extérieur (environ 15 % les années antérieures).

➤ Notons que pendant les périodes d'arrêt de l'usine de Vernou-en-Sologne (pour maintenance ou dysfonctionnements), 825 t d'OM ont été dirigées vers le centre d'enfouissement de St-Laurent-Nouan et 82 t vers l'usine d'incinération d'Arcante à Blois.

➤ Le volume de DIB fluctue assez sensiblement d'une année sur l'autre. Celui des déchets de soins recule de plus de 11 % du fait de la perte de contrats (groupement de Bonneval et CHU de Poitiers) et de l'arrêt du CH de Dijon. Néanmoins, le site de Blois a traité en dépannage, de septembre à décembre 2008, 933 t de DASRI provenant du centre d'incinération SIRAC de Colombelles (Calvados).

## Les centres d'incinération

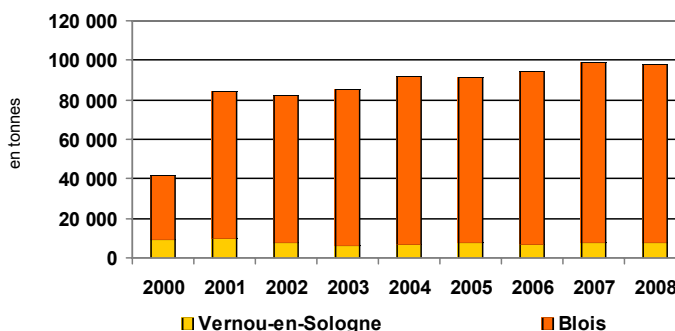
	Secteur du Plan	Capacité	Date de création	Date de fermeture
Blois	II	90 500 t / an*	2000	/
Vernou-en-Sologne	IV	12 500 t / an	1987	/
Nouan-le-Fuzelier	IV		1984	2000

\* Suite à l'arrêté préfectoral du 25/01/2007.

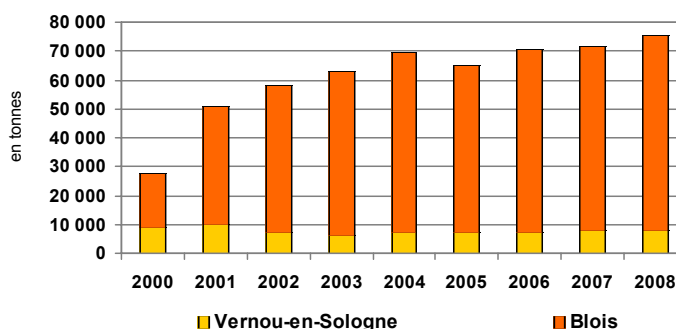
## Evolution des quantités de déchets entrant en centre d'incinération par nature et par centre

		en tonnes					Evol (%)	
Unité d'incinération		2005	2006	2007	2008	07/08	05/08	
<b>Par nature de déchets</b>								
Ordures ménagères	Blois	57 955	63 271	64 130	67 807	+ 5,7	+ 17,0	
	Vernou-en-Sologne	7 226	7 154	7 561	7 751	+ 2,5	+ 7,3	
	<b>Total</b>	<b>65 181</b>	<b>70 425</b>	<b>71 691</b>	<b>75 558</b>	<b>+ 5,4</b>	<b>+ 15,9</b>	
DIB	Blois	21 462	19 396	22 537	18 533	- 17,8	- 13,6	
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	Blois	4 179	4 323	4 217	3 733	- 11,5	- 10,7	
Refus de tri	Blois	570	333	391	407	+ 4,1	- 28,6	
<b>Par centre d'incinération</b>								
	Blois	84 166	87 323	91 275	90 480	- 0,9	+ 7,5	
	Vernou-en-Sologne	7 226	7 154	7 561	7 751	+ 2,5	+ 7,3	
	<b>Total</b>	<b>91 392</b>	<b>94 477</b>	<b>98 836</b>	<b>98 231</b>	<b>- 0,6</b>	<b>+ 7,5</b>	

## Répartition des tonnages entrants par centre d'incinération (toutes catégories confondues)



## Evolution des quantités d'ordures ménagères incinérées par centre d'incinération



### Valorisation thermique des déchets incinérés

Unité d'inc.	2006	2007	2008
<b>Blois</b>			
en MWh	180 283	181 164	173 712
Ratio MWh/tonnage incinéré	2,02	2,03	1,93
<b>Vernou-en-Sologne</b>			
en MWh	8 892	8 779	7 314
Ratio MWh/tonnage incinéré	1,24	1,19	0,95

**Mâchefers** : résidus solides de l'incinération récupérés au niveau du four de combustion ; leur mode d'élimination varie suivant leur teneur en substances polluantes.

**REFIOM** : résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères.

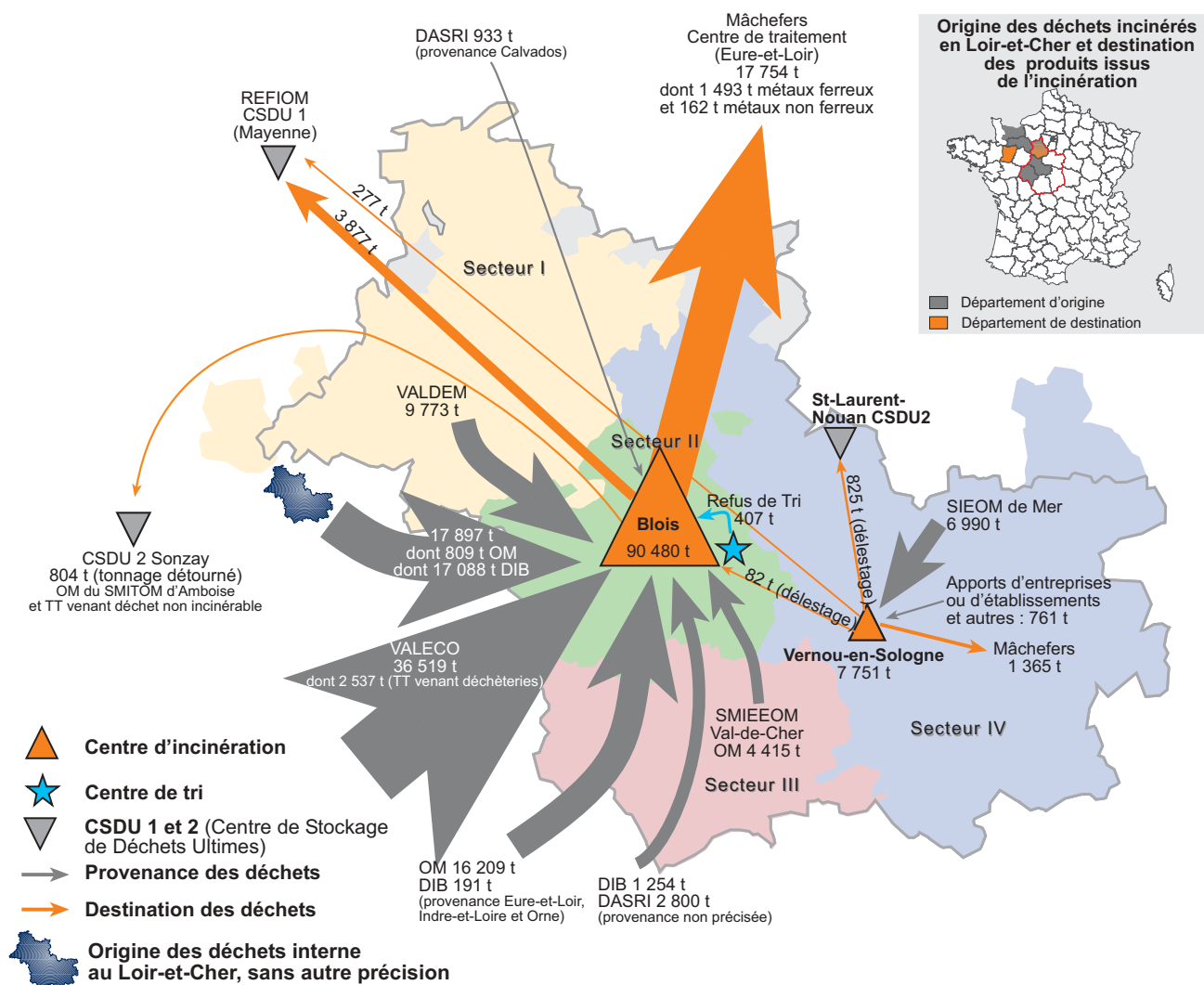
### Evolution de la répartition des sous-produits de l'incinération par centre

en tonnes

	2005	2006	2007	2008	Evol. 07/08 (en %)
<b>REFIOM</b>					
<b>Total</b>	3 956	3 767	4 203	4 154	- 1,2
dont Vernou-en-Sologne	249	295	389	277	- 28,8
dont Blois	3 707	3 472	3 814	3 877	+ 1,7
<b>Mâchefers</b>					
<b>Total</b>	17 081	17 807	18 273	19 119	+ 4,6
dont Vernou-en-Sologne	1 675	1 331	1 328	1 365	+ 2,8
dont Blois	15 406	16 476	16 945	17 754	+ 4,8
<b>Métaux ferreux</b>					
<b>Total (Blois)</b>	891	1 247	1 159	1 493	+ 28,8
<b>Métaux non ferreux</b>					
<b>Total (Blois)</b>	161	81	120	162	+ 35,0
<b>Total*</b>	21 037	21 574	22 476	23 273	+ 3,5

\* total ne prenant pas en compte les métaux ferreux et non ferreux comptabilisés dans les mâchefers

### Flux de déchets entrant et sortant des centres d'incinération du Loir-et-Cher



# Les centres de stockage des déchets ultimes de classe 2 (CSDU 2)

➤ La quantité de déchets stockée dans les CSDU 2 du département a chuté de plus de 32 % en 2008. Cette évolution importante résulte de la conjonction de plusieurs événements. Un exploitant évoque dans son rapport d'activité l'incidence de la **crise économique**. A cette situation atypique est venue se greffer la **fermeture du centre d'Orchaise** qui a cessé toute activité de stockage le 16 janvier 2008\*. Notons enfin la **baisse** particulièrement **importante des apports** en enfouissement des départements extérieurs (- 54 %, tous types de déchets confondus). Cette évolution fait suite à plusieurs années d'augmentation des tonnages importés dans les CSDU 2 du Loir-et-Cher, notamment en provenance du Loiret, en raison d'un déficit de capacités de stockage dans ce département et d'un arrêt prolongé de l'usine d'incinération de Gien.

➤ Les apports extérieurs représentent désormais 31 % des quantités réceptionnées dans les centres de stockage du Loir-et-Cher (contre 46 % en 2007), soit un peu plus de **36 000 t** (79 000 t en 2007). Le Plan en prévoyait entre 20 000 et 30 000 t/an.

➤ Globalement, seules les quantités de RBA ont augmenté (de plus de 36 %). Les tonnages d'**ordures ménagères** et de **DIB** enfouis ont reculé respectivement de **42 et 36 %**.

➤ Notons que l'entreprise Landré gérant le CSDU2 de Villefranche-sur-Cher a demandé une prolongation d'exploitation de son centre suite à des conditions de remplissage fortement perturbées.

➤ Le 22/01/2010, le groupe SITA a inauguré sa nouvelle unité de **valorisation énergétique du biogaz** sur le centre d'enfouissement de **Villeherviers**. Cette nouvelle technologie permet de produire de l'électricité en utilisant le gaz issu de la fermentation des ordures. Ce sont six giga-watts par an qui peuvent être réinjectés dans le réseau de distribution soit l'équivalent de la consommation électrique de 2 100 foyers.

\* Arrêté préfectoral n° 98-0150 du 16 janvier 1998

Les tonnages globaux annoncés dans le tableau, ne comptabilisent plus les matériaux de recouvrement. A titre indicatif leur tonnage a atteint 4 590 t cette année.

## Centre de stockage des déchets ultimes

Il permet de stocker des déchets dits ultimes par enfouissement sous certaines conditions. Il est conçu comme le maillon final de la chaîne de traitement. Il existe à ce jour trois catégories contrôlées dont l'implantation dépend des caractéristiques géologiques et hydrogéologiques des lieux ainsi que de la nature des déchets qu'on souhaite y stocker. Les **CSDU de Classe I** acceptent des déchets dangereux. Les **CSDU de Classe II** accueillent les ordures ménagères et les résidus assimilés (DIB). Les **CSDU de Classe III** accueillent uniquement des déchets inertes.

## Les centres de stockage de déchets ultimes (CSDU 2)

	Secteur du Plan	Capacité 2008	Date de création	Date de fermeture
Orchaise	II		1988	Janv 2008
Saint-Laurent-Nouan	IV	50 000 t / an	1979	Juin 2009
Thenay	III		1985	2000
Villefranche-sur-Cher	IV	32 000 t / an	1987	Prévision avril 2011
Villeherviers	IV	60 000 t / an	1992	Prévision 2015
<b>Total autorisé</b>		<b>142 000 t / an</b>		

## Evolution des quantités de déchets stockées dans les CSDU 2

	en tonnes					
	2000	2006	2007	2008	Evol (%) 07/08	Evol (%) 00/08
<b>Orchaise</b>	<b>44 778</b>	<b>25 272</b>	<b>28 283</b>	<b>1 976</b>	<b>-93,0</b>	<b>-95,6</b>
Ordures ménagères	10 931	3 706	2 811		/	/
Déchets industriels banals (DIB)	33 847	8 395	9 409	1 629	-82,7	-95,2
Encombrants		11 168	10 855	347	-96,8	/
Résidus de broyage automobile		1 159	3 606		/	/
Refus de tri		844	1 258		/	/
Autres			344 <sup>(2)</sup>		/	/
<b>Saint-Laurent-Nouan</b>	<b>64 773</b>	<b>50 573</b>	<b>50 716</b>	<b>34 644</b>	<b>-31,7</b>	<b>-46,5</b>
Ordures ménagères	16 513	4 167	6 095	5 764	-5,4	-65,1
Déchets industriels banals (DIB)	37 221	44 587	43 780	28 782	-34,3	-22,7
Refus de compostage	6 570				/	/
Autres (y compris amiante-liée)	4 469	1 819	841	98	-88,3	-97,8
<b>Villefranche-sur-Cher</b>	<b>65 999</b>	<b>32 372</b>	<b>33 928</b>	<b>22 898</b>	<b>-32,5</b>	<b>-65,3</b>
Ordures ménagères	18 633	4 656	4 004	2 745	-31,4	-85,3
Déchets industriels banals (DIB)	33 737	26 565	29 155	15 105	-48,2	-55,2
Refus de compostage	5 702				/	/
Résidus de broyage automobile	5 055			3 791	/	-25,0
Autres <sup>(5)</sup>	2 872	1 151	769	1 257	+63,5	-56,2
<b>Villeherviers</b>	<b>70 007</b>	<b>64 960</b>	<b>59 597</b>	<b>56 968</b>	<b>-4,4</b>	<b>-18,6</b>
Ordures ménagères	15 740	24 387	20 698	10 878	-47,4	-30,9
Déchets industriels banals (DIB)	34 322	26 090	29 546	26 229	-11,2	-23,6
Résidus de broyage automobile	19 945	13 109	8 071	12 162	+50,7	-39,0
Autres		1 374	1 282 <sup>(3)</sup>	7 699 <sup>(4)</sup>	ns	/
<b>Ensemble du département</b>	<b>258 331<sup>(1)</sup></b>	<b>173 177</b>	<b>172 524</b>	<b>116 486</b>	<b>-32,5</b>	<b>-54,9</b>
Ordures ménagères	61 817	36 916	33 608	19 387	-42,3	-68,6
Déchets industriels banals (DIB)	139 127	105 637	111 890	71 745	-35,9	-48,4
Refus de compostage	16 317 <sup>(1)</sup>				/	/
Résidus de broyage automobile	25 000	14 268	11 677	15 953	+36,6	-36,2
Autres	16 070 <sup>(1)</sup>	16 356	15 349	9 401	-38,8	-41,5
(y compris amiante-liée)	1 101	669	611		/	/

(1) en incluant les tonnages du centre d'enfouissement de Thenay qui a fermé en 2000

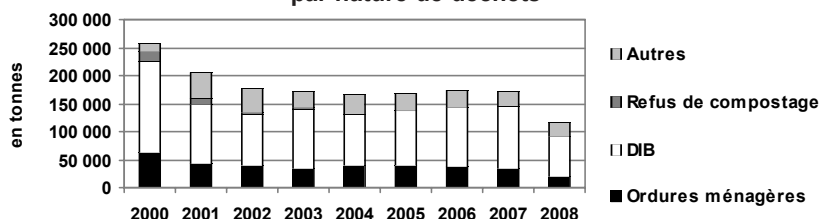
(2) déchets de dessablage de STEP ns : non significatif

(3) dont 1 061 t d'encombrants et 221 t de refus de tri

(4) dont 4 063 t d'encombrants et 3 636 t de refus de tri. N'a pas été comptabilisé l'apport de terre effectué en décembre 2008 pour 858 t

(5) Ne sont pas comptabilisés les MDR

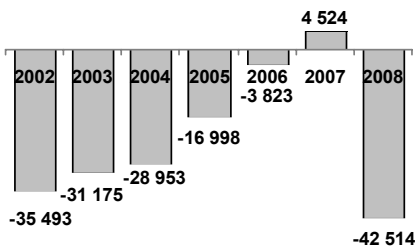
## Evolution des quantités de déchets enfouies dans les CSDU 2 par nature de déchets



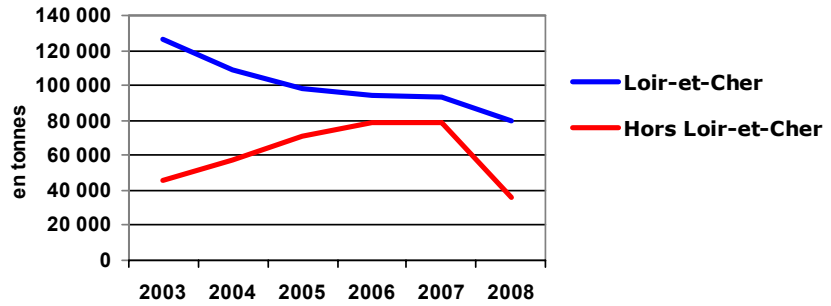
➤ Le volume de déchets enfouis provenant du Loir-et-Cher s'est contracté moins fortement (- 17 % en 2008) que celui des apports extérieurs. Une partie des ordures ménagères orientée jusqu'alors vers les CSDU 2 a été acheminée en 2008 dans des centres d'incinération parfois plus éloignés.

➤ Les tonnages enfouis sont en 2008 très inférieurs à ceux prévus par le Plan (- 42 500 t), ce qui marque une rupture forte avec la tendance observée ces dernières années. L'évolution de l'activité économique d'une part, de la capacité globale de stockage du département d'autre part (prévision d'ouverture et de fermeture de centres) auront dans les années à venir un impact sur les quantités ensevelies.

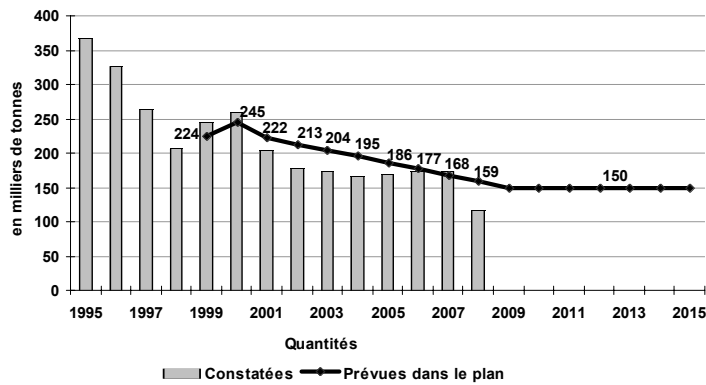
**Ecart entre les quantités enfouies et celles prévues dans le plan (en tonnes)**



**Evolution des tonnages enfouis selon leur provenance géographique**

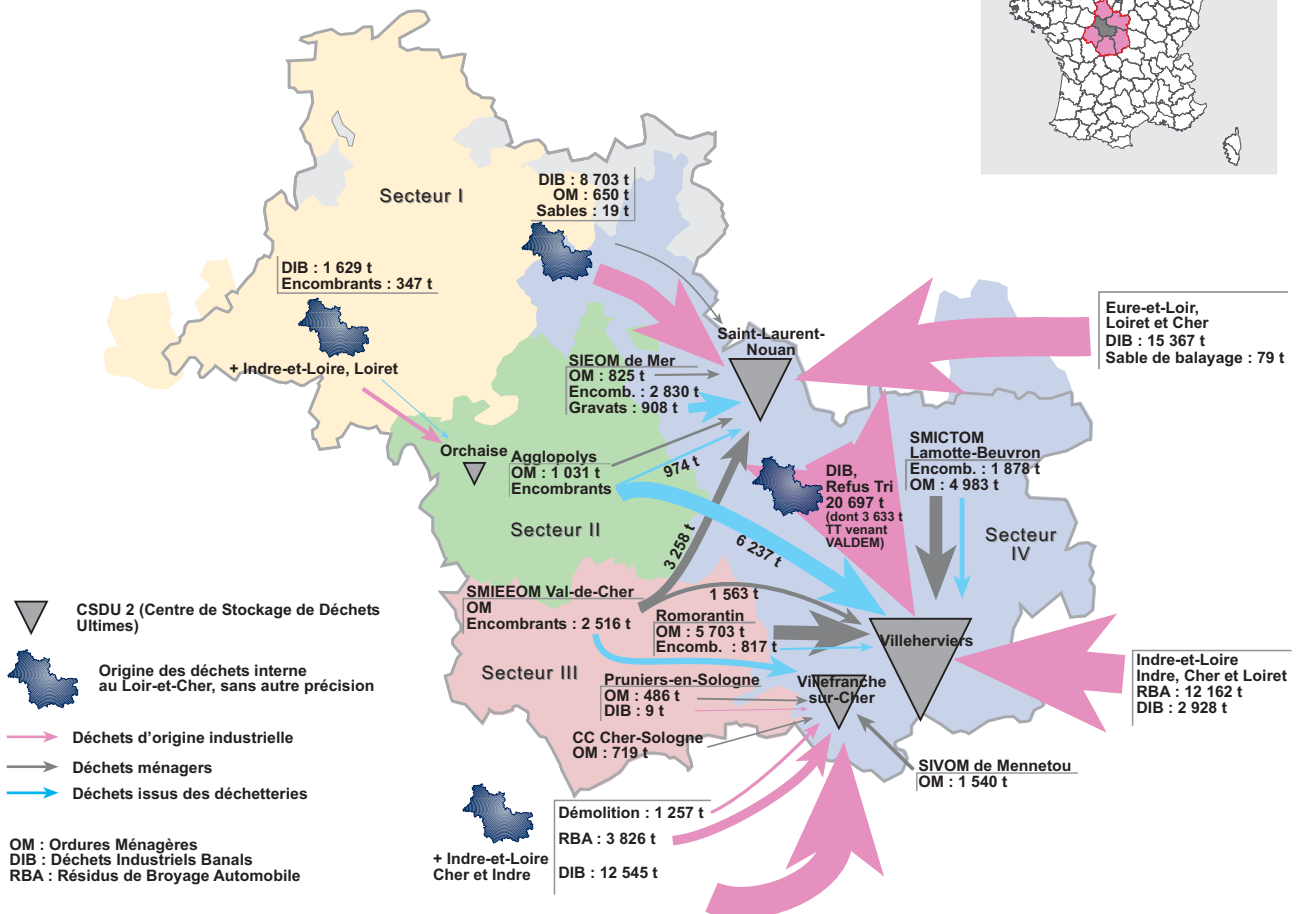


**Evolution des quantités de déchets enfouies constatées et prévues dans le plan**



Quantités enfouies hors matériaux de recouvrement (MDR), terre et déchets verts

**Flux de déchets entrant dans les CSDU de classe 2 du Loir-et-Cher**



# Les flux interdépartementaux

➤ Un revirement s'est opéré en 2008 au niveau des échanges de déchets entre le Loir-et-Cher et les départements extérieurs. Alors que les **quantités entrantes chutent de plus de 38 %**, les **volumes acheminés hors de nos frontières augmentent (+ 24 %)**.

➤ Pour la première fois depuis le démarrage de l'observation (en 2003), le département exporte plus de déchets qu'il n'en importe.

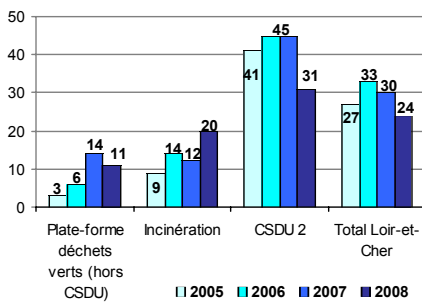
➤ Les **entrées à destination des centres d'enfouissement** ont été fortement **contenues** (36 000 en 2008 contre 79 000 t en 2007). Ces bons résultats montrent les efforts entrepris pour limiter autant que possible les apports extérieurs. Ainsi 31 % des déchets enfouis en Loir-et-Cher sont d'origine extra départementale contre 45 % en 2006 et 2007.

➤ L'**augmentation des quantités sortantes** concerne principalement les **déchets orientés vers les filières de recyclage**, issus de la collecte sélective et des apports en déchèteries (+ 40 %) et les **ordures ménagères résiduelles (+ 149 %)**. Ainsi, 5 600 t d'OM sont ensevelies en Indre-et-Loire dans le centre de Sonzay et près de 8 500 t sont dirigées vers les usines de Pithiviers ou Saran pour y être incinérées.

➤ Globalement **84 % des déchets sortant du Loir-et-Cher sont dirigés vers des filières de valorisation**.

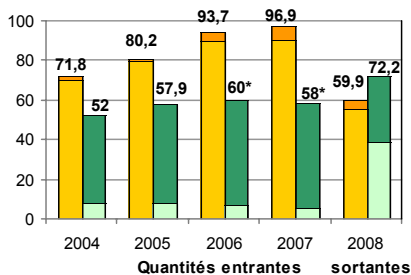
➤ **56 % des quantités sortantes sont traitées dans un département limitrophe** contre seulement 20 % en 2007 (les 17 000 t de mâchefers notamment sont désormais envoyés en Eure-et-Loir au lieu du Calvados).

**Proportion de déchets traités en Loir-et-Cher en 2008 provenant de l'extérieur (en %)**



**Evolution des quantités de déchets entrantes et sortantes en Loir-et-Cher et proportion relevant de la Région Centre**

En milliers de tonnes



■ hors Région Centre  
■ Région Centre hors Loir-et-Cher  
 \* données corrigées suite aux informations complémentaires transmises par les exploitants

## Les flux interdépartementaux Origine et destination géographiques des déchets (hors déchets collectés et traités dans le Loir-et-Cher)

Par mode de traitement ou de collecte	Total Région Centre (hors 41)	dont					Total hors Région Centre	Total		
		Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loiret				
<b>Plateforme de déchets verts</b>							<b>4 404</b>	<b>4 404</b>		
dont Boutes de STEP							4 404*	4 404		
<b>Incinération</b>	<b>19 009</b>						<b>191</b>	<b>19 200</b>		
dont OM	16 209		6 754		9 455			16 209		
DASRI	2 800	nc	nc	nc	nc	nc		2 800		
DIB							191	191		
<b>Enfouissement</b>	<b>36 278</b>	<b>241</b>	<b>4 388</b>	<b>397</b>	<b>5 140</b>	<b>26 112</b>		<b>36 278</b>		
dont DIB	32 357	nd	4 388	nd	nd	nd		32 357		
RBA	3 791				3 791			3 791		
Sables	79					79		79		
Démolition	51			51				51		
<b>Total</b>	<b>55 287</b>	<b>241</b>	<b>11 142</b>	<b>397</b>	<b>14 595</b>	<b>26 112</b>	<b>4 595</b>	<b>59 882</b>		
<b>Déchets ménagers du Loir-et-Cher issus de la collecte ordinaire (porte à porte) et traités ou valorisés à l'extérieur</b>										
<b>Orientés vers un centre d'incinération</b>								<b>8 464</b>	<b>8 464</b>	
Ordures ménagères								8 464	8 464	
<b>Orientés vers enfouissement de cl. 2</b>								<b>5 600</b>	<b>5 600</b>	
Ordures ménagères								5 600	5 600	
<b>Déchets ménagers du Loir-et-Cher issus de la collecte sélective (apport volontaire, porte à porte) et traités ou valorisés à l'extérieur</b>										
<b>Orientés vers les filières de recyclage</b>								<b>921</b>	<b>13 493</b>	<b>14 414</b>
dont Verre							12 730	12 730		
Cartons, PJM	921	921					744	1 665		
Piles							19	19		
<b>Orientés vers des centres de tri</b>								<b>812</b>	<b>812</b>	
Emballages plastiques, métaux, complexes								812	812	
<b>Déchets ménagers du Loir-et-Cher collectés en déchèteries et traités ou valorisés à l'extérieur</b>										
<b>Orientés vers les filières de recyclage</b>								<b>4 072</b>	<b>757</b>	<b>4 829</b>
dont Déchets verts	2 831				2 831			2 831		
Papier - carton	505				379	126	97	602		
Bois	522					522		522		
Verre							366	366		
DDM***	24					24	294	318		
Métaux **	177					177		177		
Pneumatiques	13				13			13		
<b>Orientés vers enfouissement de cl. 2</b>								<b>2 038</b>	<b>2 038</b>	
dont Tout venant							2 038*	2 038		
<b>Déchets issus des centres de tri de Blois et Mur-de-Sologne traités ou valorisés à l'extérieur</b>										
<b>Vers les filières de recyclage</b>								<b>866</b>	<b>13 280</b>	<b>14 146</b>
JRM							9 475	9 475		
Cartons	866				866		1 452	2 318		
PET							1 362	1 362		
Métaux**							619	619		
Tétra briques							275	275		
PEHD							97	97		
<b>Déchets issus de l'incinération en Loir-et-Cher traités ou valorisés à l'extérieur</b>										
<b>Incinération</b>								<b>17 754</b>	<b>4 154</b>	<b>21 908</b>
dont Mâchefers	17 754		17 754					17 754		
REFIOM							4 154	4 154		
<b>Total</b>	<b>38 489</b>	<b>921</b>	<b>17 754</b>	<b>586</b>	<b>9 915</b>	<b>9 313</b>	<b>33 722</b>	<b>72 211</b>		

\* Déchets en provenance ou à destination de la Sarthe

\*\* Métaux ferreux et non ferreux

\*\*\* Déchets Dangereux des Ménages

NB : Seuls les flux dont l'origine ou la destination est clairement identifiée figurent dans le tableau

nd : non disponible (la répartition entre DIB et OM enfouis n'est pas connue avec précision pour chacun des départements).

nc : non communiqué



# Ecarts par rapport aux hypothèses et objectifs du Plan

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées en Loir-et-Cher  
selon la nature de la collecte et le mode de traitement  
par rapport aux objectifs 2005 et 2010 du Plan

en tonnes

	Estimations 1998	Réel 2003	Réel 2005	Objectif Plan 2005	Réel 2008	Objectif Plan 2010
<b>Gisement total des ordures ménagères</b> <i>(hors compostage individuel et boues de step)</i>	166 564	185 933	194 239	185 688	198 407	192 606
<b>Collecte ordinaire</b>	118 824	91 996	90 169	80 547	89 053	74 171
<b>Collecte sélective</b> <i>(hors boues de step)</i>	47 740	93 937	104 070	105 141	109 354	118 435
dont ...						
... spécifique déchèterie*	27 134	49 966	52 428	36 738	48 373	39 396
... monoflux	6 542	15 436	17 067	13 474	14 745	15 580
... centres de tri		7 859	9 104	9 320	15 658	15 742
... <b>traitement biologique</b>		19 340	25 612	45 609	30 632	47 717
<b>Total traitement thermique</b>	nd	65 034	62 788	69 537	65 887	66 113
Métaux	nd	1 467	696	2 086	1 079	1 983
Mâchefers	nd	11 978	11 867	17 384	12 821	16 528
Réfiom	nd	3 045	2 702	2 781	2 780	2 645
<b>Total recyclage matière</b>	nd	30 084	37 133	26 838	38 955	34 620
<b>Total recyclage matière et organique</b>	nd	49 424	62 745	72 447	69 587	82 337
<b>Total déchets ultimes enfouis</b>	nd	149 767	140 095	118 254	134 302	118 276
dont refus déchèterie	nd	39 527	40 213	32 917	37 307	34 933
dont DIB et RBA	nd	79 825	66 581	63 821	60 447	63 821

\* Déchets collectés en déchèteries hors verre et déchets verts auxquels sont ajoutés les encombrants

nd : non disponible

➤ Les efforts des collectivités pour réduire la collecte ordinaire au profit de la collecte sélective se poursuivent. Leurs résultats sont moins sensibles depuis 5 ans.

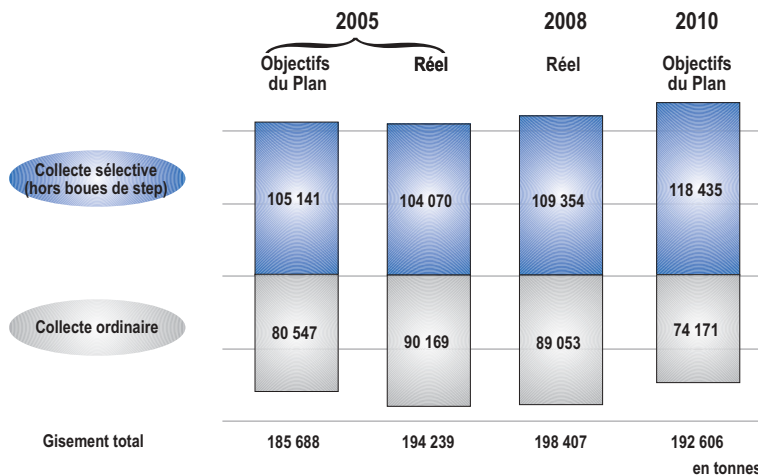
➤ En 2008, le **sélectif** représente **55 % du gisement**. Le Plan avait fixé un **objectif de 61,5 % pour 2010**.

➤ Les **quantités globales collectées** dans le département fluctuent d'une année sur l'autre et restent, en 2008, **supérieures de 3 % à celles prévues pour 2010** (soit 5 800 tonnes de plus). Des efforts devront être poursuivis pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement (réduction de 7 % par habitant pendant les 5 prochaines années des ordures ménagères et assimilées (cf. p. 26)).

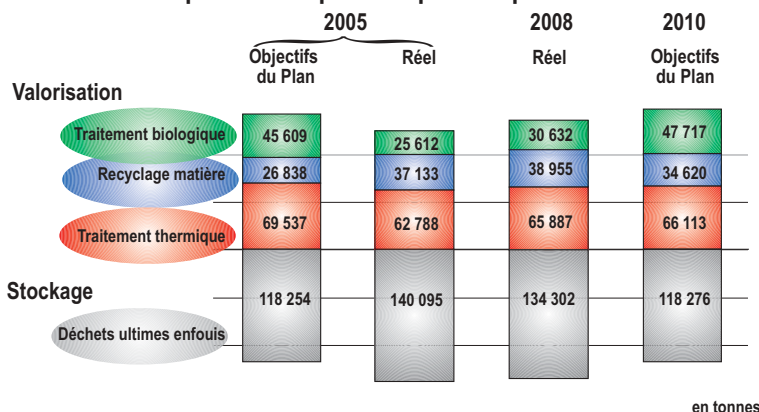
➤ Le traitement biologique n'a pas encore pris l'essor escompté. Le **volume stocké**, bien qu'en retrait sensible, est **supérieur** à celui imaginé pour 2010. Il représente la moitié des quantités traitées en 2008 contre 44 % attendus.

➤ Le **recyclage matière** apparaît comme le **point le plus positif** : près de 39 000 t sont ainsi valorisées, soit 14 % du tonnage total (13 % inscrits dans le Plan). Associé au **traitement biologique**, le **recyclage** représente **25,8 % du gisement**. Rappelons que la loi "Grenelle 1" prévoit l'orientation de 35 % des déchets ménagers et assimilés vers le recyclage matière et organique en 2012.

## Comparaison du gisement réel de déchets ménagers aux prévisions du Plan



## Quantités réelles de déchets ménagers par type de traitement comparées aux quantités prévues par le Plan





**Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées  
selon la nature de la collecte et le mode de traitement  
et mesure des écarts par rapport aux objectifs du Plan par secteur**

en tonnes

<b>Secteur I : Nord</b>	Réel 2003	Réel 2005	Objectif Plan 2005	Réel 2008	Objectif Plan 2010
<b>Gisement total</b> <i>(hors compostage individuel et boues de step)</i>	<b>38 894</b>	<b>41 774</b>	<b>38 320</b>	<b>42 269</b>	<b>39 240</b>
Collecte ordinaire	15 678	15 661	23 337	15 289	21 641
Collecte sélective <i>(hors boues de step)</i>	23 216	26 113	14 983	26 980	17 599
Traitement thermique	15 801	15 770	23 759	9 689	22 353
Recyclage matière	7 879	12 907	6 316	13 594	8 064
Traitement biologique	5 067	5 722	4 609	7 705	4 845
Stockage (hors DIB)	9 636	8 234	5 768	11 900	6 902

<b>Secteur II : Centre</b>	Réel 2003	Réel 2005	Objectif Plan 2005	Réel 2008	Objectif Plan 2010
<b>Gisement total</b> <i>(hors compostage individuel et boues de step)</i>	<b>67 117</b>	<b>68 756</b>	<b>66 021</b>	<b>75 898</b>	<b>67 889</b>
Collecte ordinaire	32 565	32 079	33 178	34 416	30 746
Collecte sélective <i>(hors boues de step)</i>	34 552	36 677	32 843	41 482	37 143
Traitement thermique	32 938	32 470	33 778	35 752	31 760
Recyclage matière	8 489	8 569	8 979	9 300	11 457
Traitement biologique	8 164	8 745	6 557	11 390	6 892
Stockage (hors DIB)	19 656	20 809	19 737	21 265	21 936

<b>Secteur III : Val de Cher</b>	Réel 2003	Réel 2005	Objectif Plan 2005	Réel 2008	Objectif Plan 2010
<b>Gisement total</b> <i>(hors compostage individuel et boues de step)</i>	<b>33 966</b>	<b>33 032</b>	<b>35 852</b>	<b>28 812</b>	<b>37 611</b>
Collecte ordinaire	19 123	17 939	10 674	15 026	9 292
Collecte sélective <i>(hors boues de step)</i>	14 843	15 093	25 178	13 786	28 319
Traitement thermique	9 886	7 665	0	9 486	0
Recyclage matière	4 909	5 322	4 458	5 559	6 287
Traitement biologique	2 704	2 749	14 716	2 777	15 346
Stockage (hors DIB)	14 033	17 527	17 507	11 567	16 746

<b>Secteur IV : Grande Sologne Syndicat de Mer</b>	Réel 2003	Réel 2005	Objectif Plan 2005	Réel 2008	Objectif Plan 2010
<b>Gisement total</b> <i>(hors compostage individuel et boues de step)</i>	<b>45 956</b>	<b>50 678</b>	<b>45 495</b>	<b>51 428</b>	<b>47 866</b>
Collecte ordinaire	24 630	24 490	14 300	24 322	12 493
Collecte sélective <i>(hors boues de step)</i>	21 326	26 188	31 195	27 106	35 373
Traitement thermique	6 408	6 883	12 000	10 560	12 000
Recyclage matière	8 806	10 335	6 332	10 502	8 813
Traitement biologique	3 406	8 396	19 726	8 760	20 633
Stockage (hors DIB)	26 323	26 009	9 508	22 075	8 871

Des écarts mineurs peuvent apparaître dans les quantités prévues par le Plan entre le total départemental et la ventilation par secteur.

# Les taux de valorisation

➤ Le taux de valorisation (calculé sur les tonnages entrants) du département a très peu progressé en 2008 (+ 0,4 point).

➤ **68 % des déchets** collectés en Loir-et-Cher sont **valorisés** cette année, soit **10 points de moins que les objectifs du Plan pour 2010**.

➤ La filière organique reste toujours éloignée des recommandations fixées.

➤ Le **stockage** tend à **se réduire progressivement** (- 6 points en 5 ans), **mais à un rythme insuffisant** pour se rapprocher des objectifs.

➤ Le secteur I observe une diminution sensible de son taux de valorisation (- 8 points) suite à une orientation plus massive de ses OM vers l'enfouissement. Notons néanmoins que le site de Sonzay qui accueille ces déchets, valorise à plus de 75 % le méthane issu de la fermentation en produisant de l'électricité. Ce mode de traitement n'est pas pris en compte dans le calcul des taux de valorisation définis par le Plan.

➤ Le secteur III connaît une situation analogue dans des proportions moindres (baisse du taux de valorisation de 2 points). Les deux autres périmètres voient leur ratio progresser : + 2 points pour le secteur II et + 7 points pour le secteur IV, le plus éloigné des attentes du Plan.

➤ Globalement, **deux des quatre secteurs sont proches des objectifs** (voire au-dessus) : le II et le III.

Les taux de valorisation organiques présentés ne tiennent pas compte du compostage individuel, non comptabilisé dans le gisement total.

## Taux de valorisation Entrants (en %)

	Réel 2007	Réel 2008	Objectif plan	
			2005	2010
Matière	20,2	20,2	14,8	18,5
Organique	15	15,4	27,7	28,9
Matière + organique	35,2	35,7	42,6	47,4
Energétique	32,4	32,5	34,3	30,7
<b>Total valorisation</b>	<b>67,7</b>	<b>68,1</b>	<b>76,8</b>	<b>78,1</b>
Stockage	32,3	31,9	23,2	21,9

## Taux de valorisation\* Sortants (en %)

	Réel 2007	Réel 2008	Objectif plan	
			2005	2010
Matière	19,7	19,6	13,9	17,0
Organique	15,0	15,4	26,5	27,7
Matière + organique	34,7	35,1	40,3	44,7
Energétique	25,1	24,6	24,4	22,1
<b>Total valorisation</b>	<b>59,8</b>	<b>59,7</b>	<b>64,7</b>	<b>66,8</b>
Val. mâchefers	6,1	6,4	7,2	6,5
Stockage	34,1	33,9	28,1	26,7

\* Les taux sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2

## Définitions

Taux de Valorisation	Valorisation sur Entrants (méthode ADEME, basée sur la circulaire de 1998)	Valorisation sur Sortants (valorisation " réelle ")
Matière	(Recyclage matière + Refus de tri) / Gisement	Recyclage matière / Gisement
Organique	(Traitement biologique + Compostage individuel) / Gisement	(Traitement biologique + Compostage individuel - refus de compostage) / Gisement
Energétique	(Traitement thermique avec récupération d'énergie - Métaux) / Gisement	(Traitement thermique avec récupération d'énergie - REFIOM - Mâchefers - Métaux) / Gisement
Val. Mâchefers	Sans objet	Mâchefers valorisés / Gisement
Stockage	100 % - (Matière + Organique + Energétique)	Mise en décharge = 100 % - (Matière + Organique + Energétique + Valorisation des mâchefers)

Source : Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, page 112

Rappel des principaux objectifs de la **loi de programmation du 3 août 2009, dite " Grenelle I "** relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'Environnement

- **Réduction des déchets à la source** : réduction des ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant pendant les 5 prochaines années.

Pour le **recyclage matière et organique** :

- passer de 24 % [référence 2004] de déchets ménagers et assimilés orientés vers le recyclage matière et organique à 35 % en 2012 et 45 % en 2015 ;

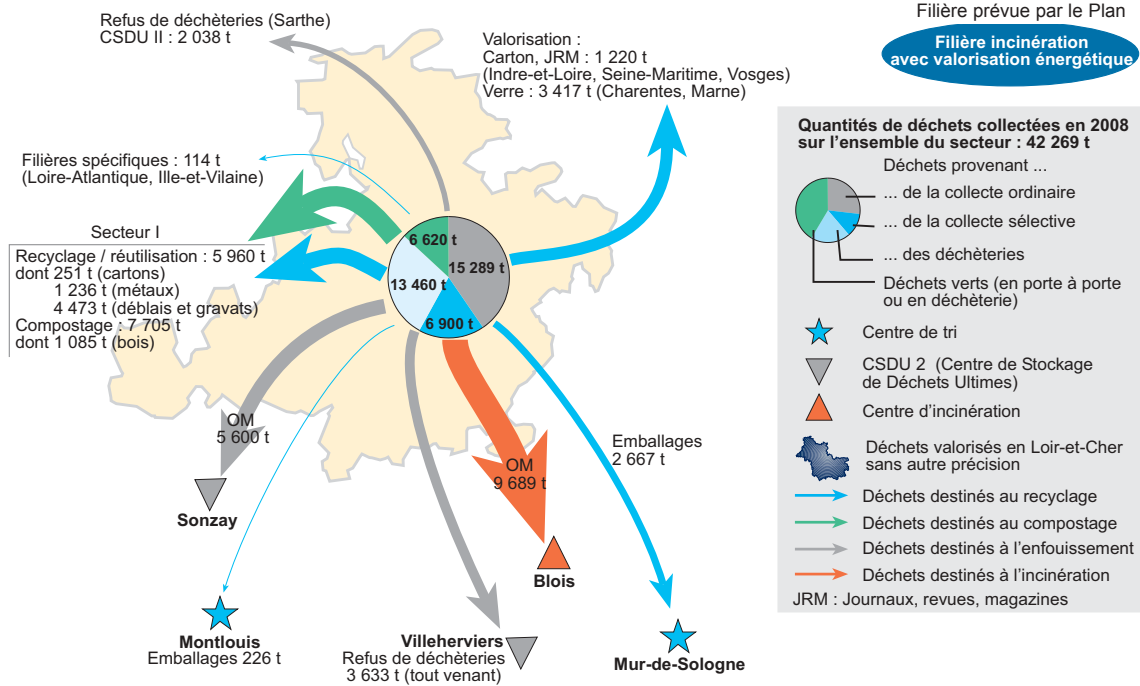
- passer de 60 % [référence 2006] de déchets d'emballages ménagers recyclés à 75 % en 2012.

Pour la **réduction des quantités stockées et incinérées** :

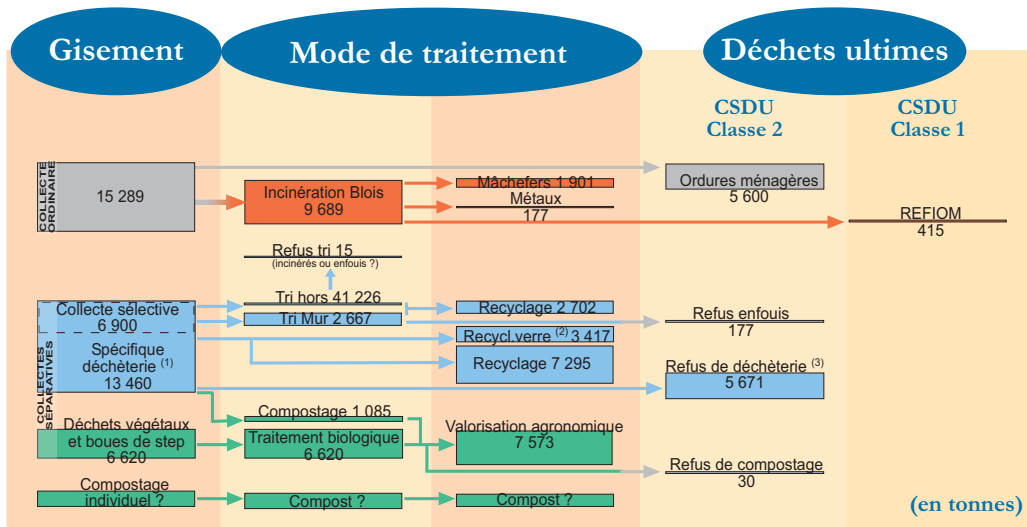
- diminuer de 15 % d'ici 2012 les quantités de déchets incinérés et stockés (hors déchets dangereux et déchets inertes).

# Secteur I : Nord

## Gisement et flux de déchets



## Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur I. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets verts. (2) Verre provenant des collectes sélectives et des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en CSDU de Classe II et III.

- Quantités de déchets ménagers collectés en 2008 (hors boues de step) : 42 269 tonnes (- 2,3 %)
- Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 207,9
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 63,8 % (contre 61,3 % en 2004)
- Nombre de bio-composteurs distribués : 3 784 (dont 232 en 2008)
- Taux de valorisation (73,3) en baisse de 8 points (selon le mode de calcul retenu cf : page 26)

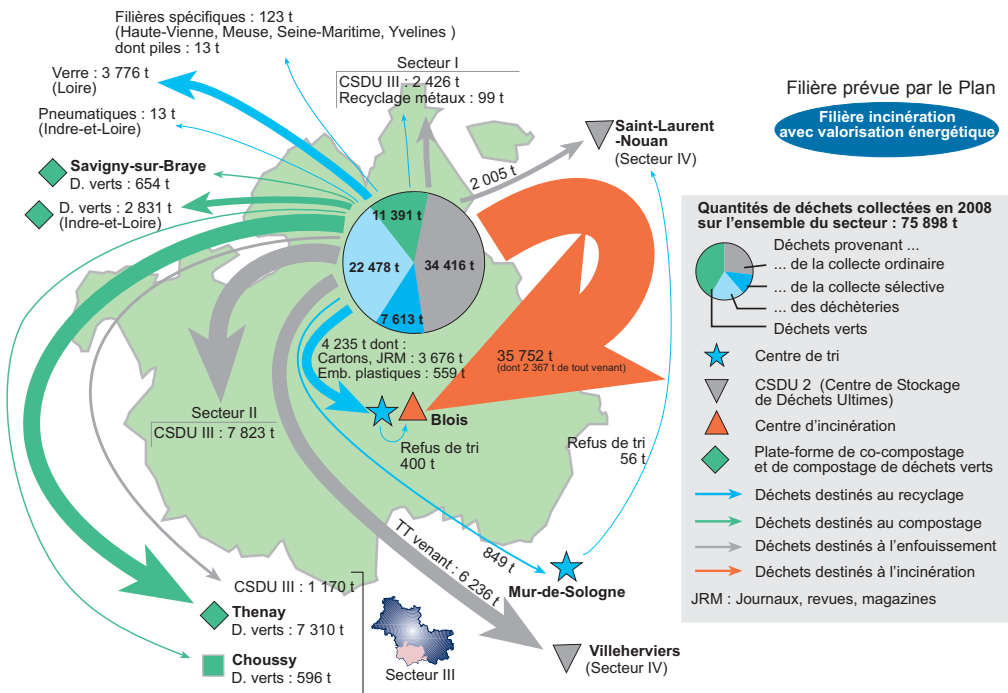
## Taux de valorisation\* du secteur I

	Réal		Objectif plan	
	1998	2008	2005	2010
Matière	6,4	32,6	16,5	20,4
Organique	12,7	18,2	17,5	19,9
Matière + organique	19,1	50,8	34	40,3
Energétique	0	22,5	55,4	48,9
<b>Total valorisation</b>	<b>19,1</b>	<b>73,3</b>	<b>89,4</b>	<b>89,2</b>
Stockage	80,9	26,7	10,6	10,8

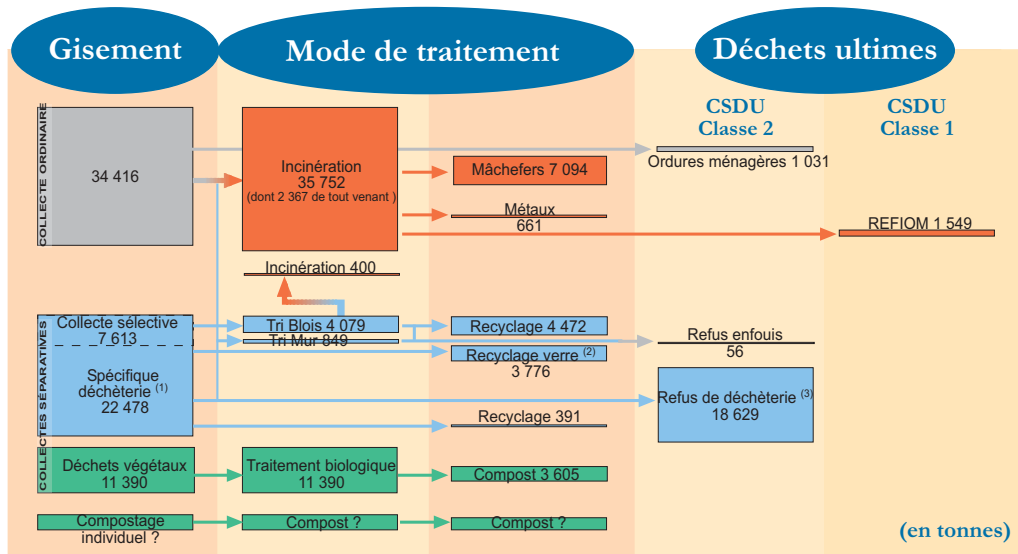
\* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 26. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2.

# Secteur II : Centre

## Gisement et flux de déchets



## Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur II. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets verts. (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en CSDU de Classe II et III.

- Quantités de déchets ménagers collectées en 2008 (hors boues de step) : 75 898 tonnes (- 0,4 %)
- Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 296,3
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 54,7 % (contre 52,4 % en 2004)
- Nombre de bio-composteurs distribués : 7 683 (dont 322 en 2008)
- Taux de valorisation (74,1) en progression de 2 points, proche de celui attendu pour 2010 selon le Plan

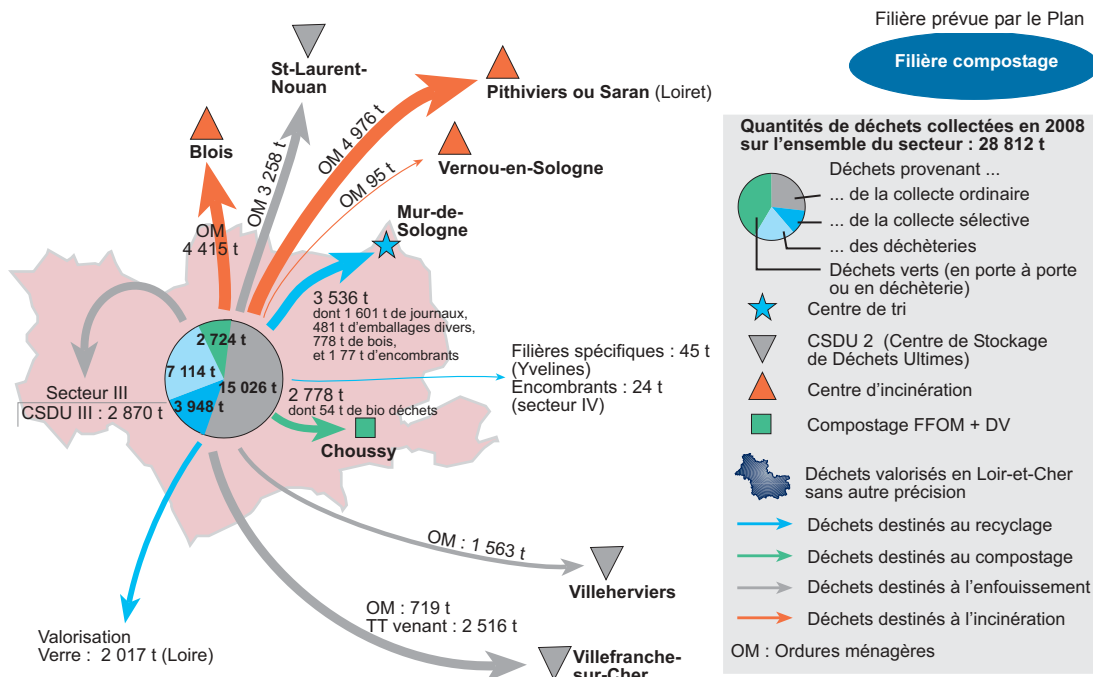
## Taux de valorisation\* du secteur II

	Réal		Objectif plan	
	1998	2008	2005	2010
Matière	12,4	12,9	13,8	17,0
Organique	9,5	15,0	14,6	16,6
Matière + organique	21,9	27,9	28,4	33,6
Energétique	54,4	46,2	46,2	40,8
<b>Total valorisation</b>	<b>76,3</b>	<b>74,1</b>	<b>74,6</b>	<b>74,4</b>
Stockage	23,7	25,9	25,4	25,6

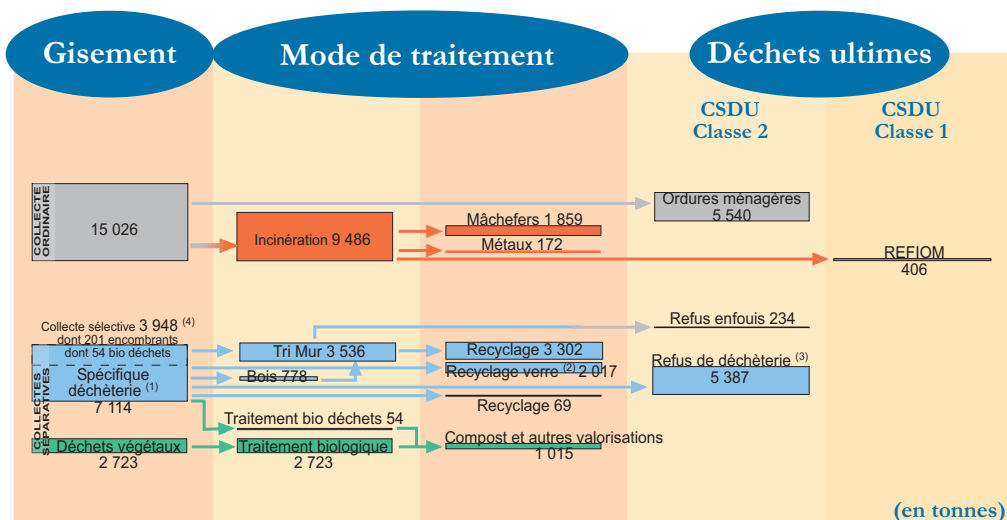
\* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 26. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2.

# Secteur III : Val de Cher

## Gisement et flux de déchets



## Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur III. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évalués. (1) Hors déchets verts. (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en CSDU de Classe II et III. (4) Ont été comptabilisées les 54 tonnes de bio déchets des ménages collectés.

- Quantités de déchets ménagers collectées en 2008 (hors boues de step) : 28 812 tonnes (- 1,7 %)
- Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 313,2
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 47,8 % (contre 45,1 % en 2004)
- Pas de mise à disposition de bio-composteurs
- Un taux de valorisation (62,1) supérieur aux objectifs fixés pour 2010, mais orientation vers la filière incinération et non compostage comme prévue par le Plan

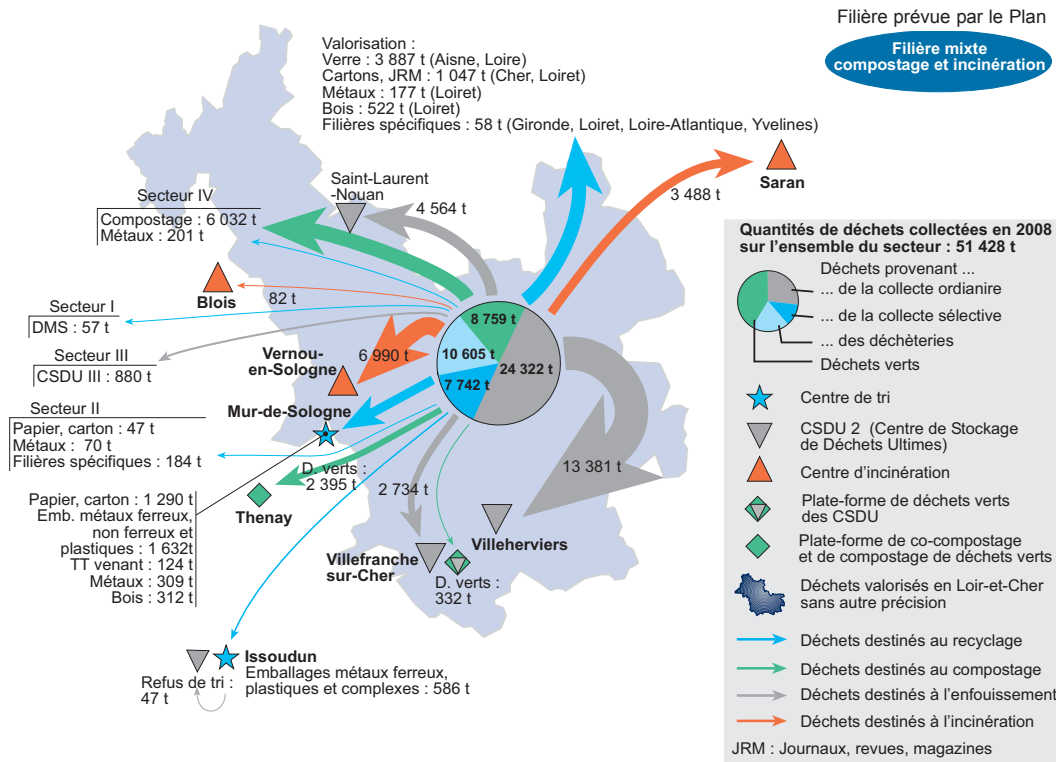
### Taux de valorisation\* du secteur III

	Réal		Objectif plan	
	1998	2008	2005	2010
Matière	8,0	20,1	14,0	17,9
Organique	12,0	9,6	42,3	42,0
Matière + organique	20,0	29,7	56,3	59,9
Energétique	0	32,3	0	0
<b>Total valorisation</b>	<b>20,0</b>	<b>62,1</b>	<b>56,3</b>	<b>59,9</b>
Stockage	80,0	37,9	43,7	40,1

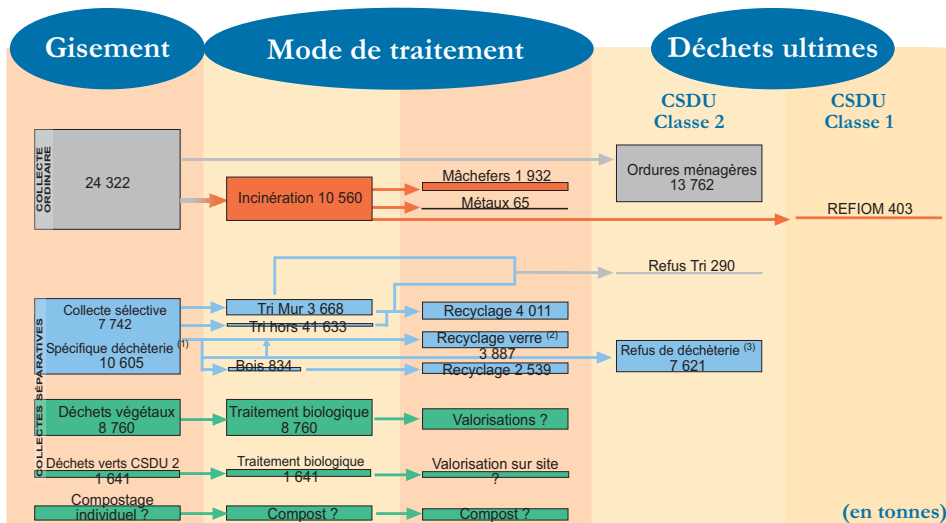
\* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 26. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2.

# Secteur IV : Grande Sologne et Syndicat de Mer

## Gisement et flux de déchets



## Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur IV. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets verts. (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en CSDU de Classe II et III.

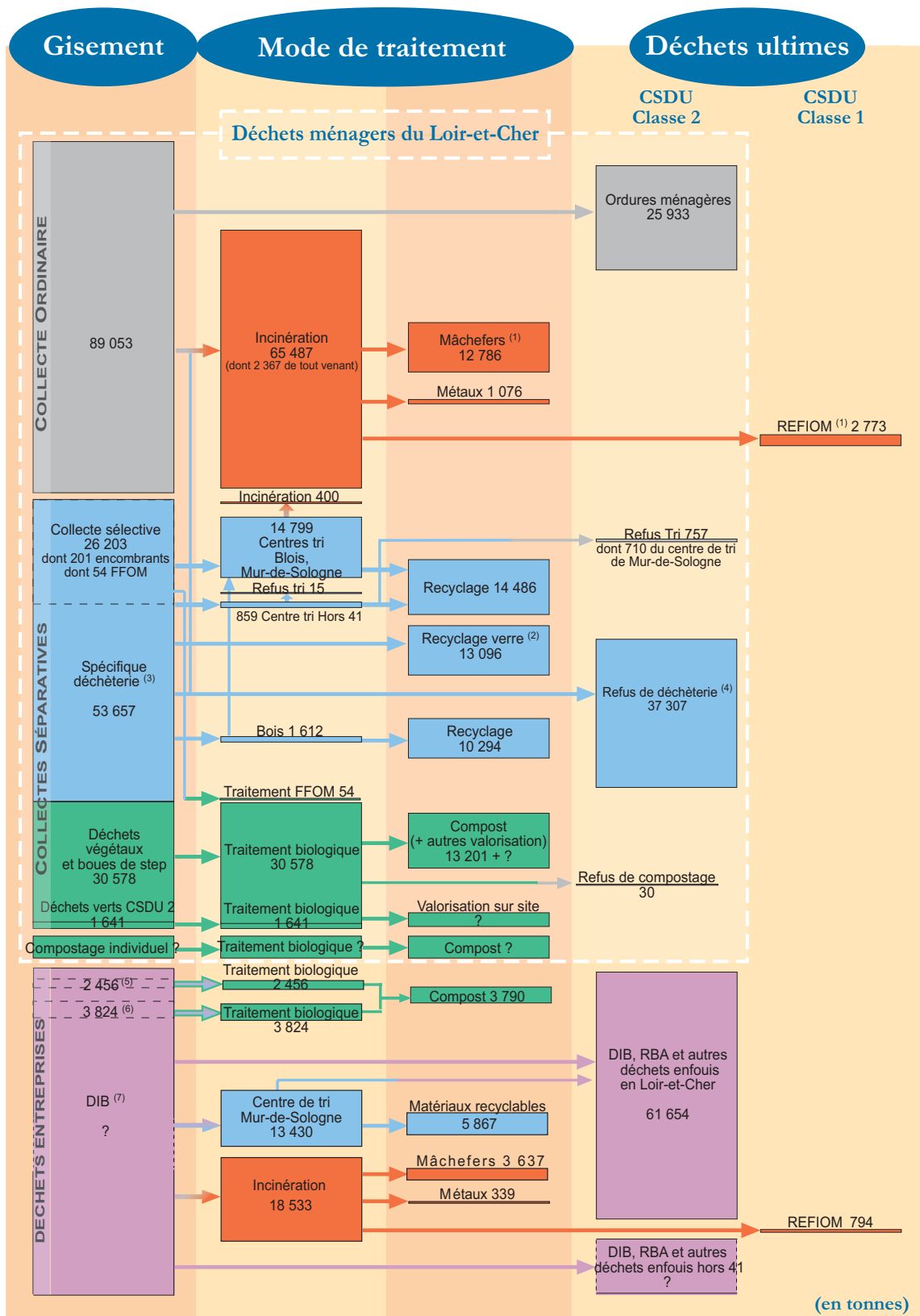
- Quantités de déchets ménagers collectées en 2008 (hors boues de step) : 51 428 tonnes (- 0,6 %)
- Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 264,9
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 52,7 % (contre 50 % en 2004)
- Nombre de bio-composteurs distribués : 5 464 (dont 535 en 2008)
- Un taux de valorisation (58,4 %) en nette progression principalement en raison de l'orientation de 43 % des OM vers l'incinération contre 28 % en 2007

### Taux de valorisation\* du secteur IV

	Réal		Objectif plan	
	1998	2008	2005	2010
Matière	3,6	21,0	15,5	19,6
Organique	11,9	17,0	44,8	44,5
Matière + organique	15,5	38,0	60,3	64,1
Energétique	26,2	20,4	21,2	20,1
<b>Total valorisation</b>	<b>41,7</b>	<b>58,4</b>	<b>81,5</b>	<b>84,2</b>
Stockage	58,3	41,6	18,5	15,8

\* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 26. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2.

# Les principaux flux de déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher en 2008



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du Loir-et-Cher. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées.

- (1) La production de mâchefers et REFIOM est estimée pour les centres d'incinération de Pithiviers et Saran sur la base des ratios calculés pour le centre de Blois
- (2) Verre provenant des collectes sélectives, et des déchèteries
- (3) Hors déchets verts
- (4) Refus de déchèterie enfouis en CSDU de Classe II et III
- (5) Déchets des industries agro-alimentaires + déjections animales
- (6) Déchets verts et déchets de bois provenant d'entreprises
- (7) Estimation du Plan 204 000 tonnes dans lequel une partie est collectée avec les ordures ménagères

## Glossaire

**AV** : apport volontaire

**Boues de STEP** : boues de stations d'épuration

**CSDU 2** : centre de stockage de déchets ultimes de classe 2

**DASRI** : déchets d'activités de soins à risques infectieux

**DDM** : déchets dangereux des ménages

**DEEE ou D3E** : déchets d'équipements électriques et électroniques

**DIB** : déchets industriels banals

**DV** : déchets verts

**ELA** : Emballages Liquides Alimentaires

**FFOM** : fraction fermentescible des ordures ménagères

**GDM** : gros de magasin

**JRM** : journaux, revues, magazines

**Mâchefers** : résidu solide relativement grossier issu de l'incinération de déchets et que l'on extrait à la base du four

**MDR** : matériaux de recouvrement

**OM** : ordures ménagères

**PAP** : porte à porte

**PEHD** : polyéthylène haute densité

**PET** : polyéthylène téréphtalate

**PJM** : papier, journaux, magazines

**PUNR** : pneus usagés non réutilisables

**RBA** : refus de broyage automobile

**REFIOM** : résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères

**Refus de compostage** : part des déchets sortant d'une installation de compostage qui n'est pas destinée à une valorisation organique

**Refus de tri** : déchet non récupéré à l'issue du tri industriel. Certains refus peuvent faire l'objet d'un traitement ultérieur

**TETRA** : emballages alimentaires tétra briques

Retrouvez toutes nos publications sur  
[www.observatoire41.com](http://www.observatoire41.com)



Déchèterie de Chouzy-sur-Cisse



Réalisé avec le concours financier du Conseil Général de Loir-et-Cher et de l'ADEME

Directeur de la publication : Alain QUILLOUT

Dépôt légal à parution - ISSN 1625-4627

Tirage : 600 exemplaires



Observatoire de l'Économie et des Territoires de Loir-et-Cher

1 avenue de la Butte - 41000 BLOIS

Tél : 02.54.42.39.72 • Fax : 02.54.42.42.02

[www.observatoire41.com](http://www.observatoire41.com)

E-mail : [infos@observatoire41.com](mailto:infos@observatoire41.com)

Les données relatives à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés sont consultables sur [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)

